



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2019



Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement
Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

sommaire

1	UNE ÉQUIPE, UN TERRITOIRE	
	• Fonctionnement	P. 6
	• Compétences et territoire	P. 6
	• L'équipe	P. 7
	• Les budgets	P. 8
2	PRÉVENIR ET GÉRER LE RISQUE INONDATION	
	• Urbanisme	P. 16
	• Astreinte hydraulique	P. 18
	• Le système de télégestion	P. 19
	• Des travaux de lutte contre les inondations	P. 21
	• Des projets en cours	P. 22
	• Un patrimoine d'ouvrages à exploiter	P. 23
3	RESTAURER ET PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES SUPERFICIELS	
	• Des enjeux ambitieux	P. 26
	• Une gestion raisonnée des espaces vertsP	P. 27
4	AGIR CONTRE LA POLLUTION DES RIVIÈRES	
	• Une station de dépollutions des eaux usées performantes	P. 30
	• Gestion des boues	P. 34
	• Un réseau d'assainissement en bon état, accessible, respectant le séparatif et géré de façon patrimoniale	P. 35
5	DES VALEURS ANCRÉES	
	• L'humain	P. 48
	• La réactivité comme mot d'ordre	P. 51
	• Le droit, partie intégrante de chaque métier	P. 52
	• L'évaluation permanente et la transparence de l'action publique	P. 54
	• Une collectivité tournée vers l'extérieur	P. 56
	• L'amélioration continue	P. 56
6	DES INDICATEURS POUR ÉVALUER	P. 60
7	LEXIQUE	P. 70
8	ANNEXES	P. 74



Guy Messenger, président du SIAH et Michel Jaurrey, Adjoint au Maire de Gonesse et délégué au SIAH lors de l'inauguration de la zone d'extension de crue du Vignois à Gonesse.

L'année 2019 a fait entrer notre Syndicat dans une nouvelle ère, avec, le 1^{er} janvier 2019, la prise de compétence collective des eaux usées et des eaux pluviales sur 19 communes du territoire.

Ce choix fort, qui s'est traduit par une hausse sensible des effectifs du SIAH, largement anticipée depuis 2017, est la traduction de la vision globale et à long terme qu'embrasse le SIAH en matière de gestion de rivières, de protection des milieux aquatiques superficiels et de performance des réseaux d'assainissement.

La lecture de ce document vous fera découvrir l'essence même de notre vocation de syndicat de rivière, un syndicat dont le périmètre de compétence colle parfaitement au bassin versant de ses rivières, un syndicat dont le quotidien est empreint, chez chacun de ses agents, d'un sens profond de réactivité, de transparence et de dévouement auprès des usagers du service public qu'il porte.

La lecture de ce document vous fera également prendre conscience, je l'espère, que l'eau est un bien commun et de fait est l'affaire de chacun d'entre nous. Notre syndicat œuvre pour vous en tant que service public mais également, dans bien des domaines, avec vous, pour que la synergie de nos actions permette l'atteinte de l'objectif que nous partageons tous, de retrouver un jour des rivières à l'air libre, et dont la qualité de l'eau soit digne des générations futures.

Bonne lecture !

Guy Messenger

UNE ÉQUIPE, UN TERRITOIRE

U

Une collectivité telle que le SIAH est nécessairement, depuis sa création en 1945, le résultat d'une histoire, d'une équipe d'hommes et de femmes qui l'ont faite, modelée, structurée, en fonction de l'évolution des enjeux, sanitaires, d'inondations, de qualité des cours d'eau et d'écologie. Et avant tout de service à la population, à l'usager.

Un territoire, une population, des agents publics territoriaux dédiés et dévoués, et des budgets pour mener à bien les missions qui sont confiées au SIAH, voilà le cocktail gagnant d'une politique publique ambitieuse et raisonnée en matière de gestion des cours d'eau et d'assainissement.



TERRITOIRE

PARTIE

1



a

FONCTIONNEMENT

Le SIAH du Croult et du Petit Rosne est un établissement public. Il s'agit d'un Syndicat Mixte administré par une assemblée délibérante dénommée "le Comité du Syndicat" et composé d'un Bureau du Syndicat qui règle les affaires courantes. Il regroupe 70 membres titulaires et 70 membres suppléants. Il se réunit au moins une fois par semestre pour prendre l'ensemble des délibérations relevant des affaires du SIAH.

Un certain nombre de délibérations ne peuvent être prises que par le Comité. On citera par exemple : le vote du budget, l'approbation du compte administratif, la création ou la suppression d'un poste, la modification du tableau des effectifs, la modification des statuts, etc. Le Comité se réunit en moyenne une fois par trimestre.

■ Le Président et le Bureau syndical

Le président et le Bureau du Syndicat sont élus par le Comité Syndical. Le président exécute les délibérations du Comité Syndical et est chargé de l'administration du SIAH. Il est, par exemple, chargé de représenter le SIAH en justice. Il prépare et exécute les décisions que va prendre le Comité du Syndicat. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes. Il a la possibilité de prendre des décisions dans un domaine de compétences délimité par le Comité du Syndicat.

Le Bureau, quant à lui, prend un certain nombre de décisions relevant des affaires courantes et valide les décisions du président déléguées par le Comité.

b

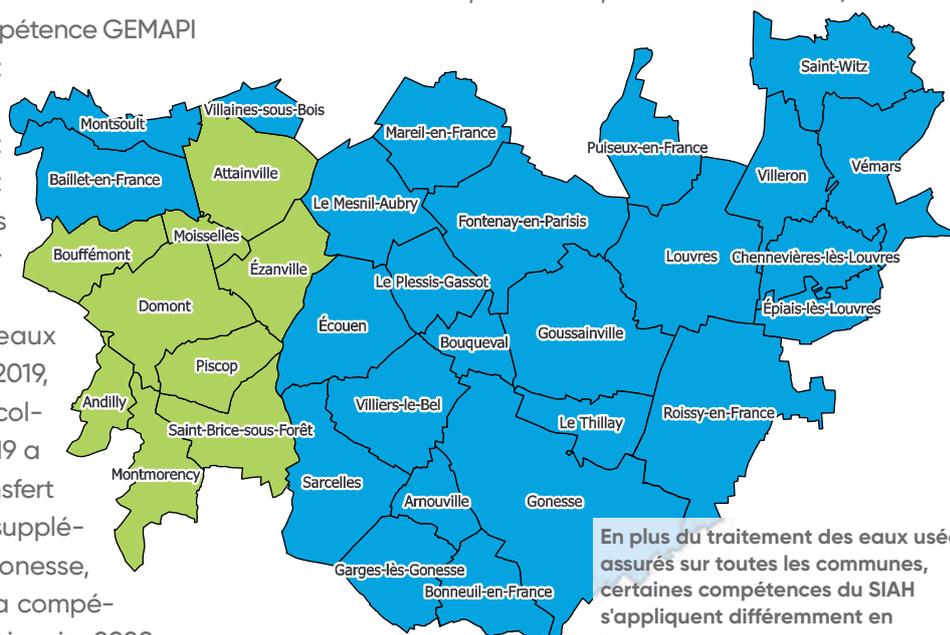
COMPÉTENCES ET TERRITOIRE

Les récentes réformes territoriales ont conduit à une redistribution des compétences entre les différentes collectivités du territoire d'action du SIAH.

C'est ainsi que le SIAH s'est vu transférer, au 1^{er} janvier 2018, à sa demande, et en parfaite cohérence avec son action depuis sa création, la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et PRévention des Inondations).

Au 1^{er} janvier 2019, il a également accru ses compétences en proposant aux communes et établissements publics à fiscalité propre, de devenir le dépositaire de la compétence collecte des eaux usées et des eaux pluviales. C'est ainsi qu'au 1^{er} janvier 2019, le SIAH exerce cette compétence « collecte » sur 19 communes. L'année 2019 a été mise à profit pour préparer le transfert de compétence de trois communes supplémentaires (Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville), dont le transfert de la compétence « collecte » a été effectif au 1^{er} janvier 2020.

Pour autant, le SIAH a continué, en 2019, en parallèle de la gestion des 19 réseaux transférés, à gérer les réseaux d'assainissement de plusieurs communes par voie conventionnelle (Baillet-en-France, Gonesse, Mareil-en-France, Montsoult, Villaines-sous-Bois).



En plus du traitement des eaux usées, assurés sur toutes les communes, certaines compétences du SIAH s'appliquent différemment en fonction des communes :

- gestion des rivières + gestion des réseaux d'eaux usées et pluviales
- gestion des rivières uniquement

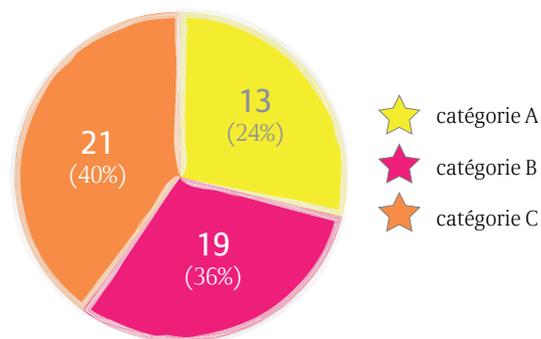
L'ÉQUIPE

L'équipe du SIAH est composée, au 31 décembre 2019, de 53 agents, **29 hommes et 24 femmes qui possèdent des métiers très différents**. La plupart du personnel détient une formation technique liée à la spécificité des métiers de l'assainissement, de la lutte contre les inondations et de la protection des milieux aquatiques. La structure comprend trois domaines d'action, communication, administration - ressources et technique.

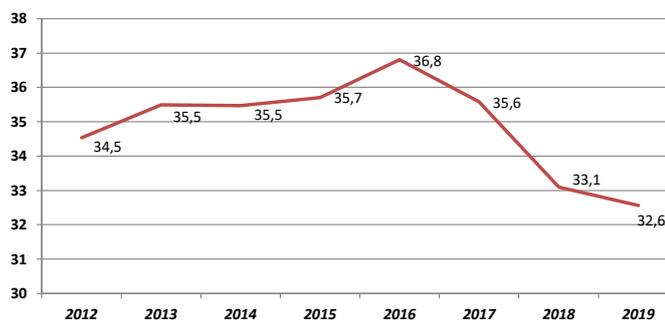
La proportion d'agents titulaires par rapport aux agents contractuels a évolué ces dernières années de la manière suivante :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de non-titulaires	10	8	7	12	9	7	11	19
Nombre de titulaires	26	28	29	27	29	33	31	34
Total	36	36	36	39	38	40	42	53
% de titulaires	72%	78%	81%	69%	76%	83%	74%	64%

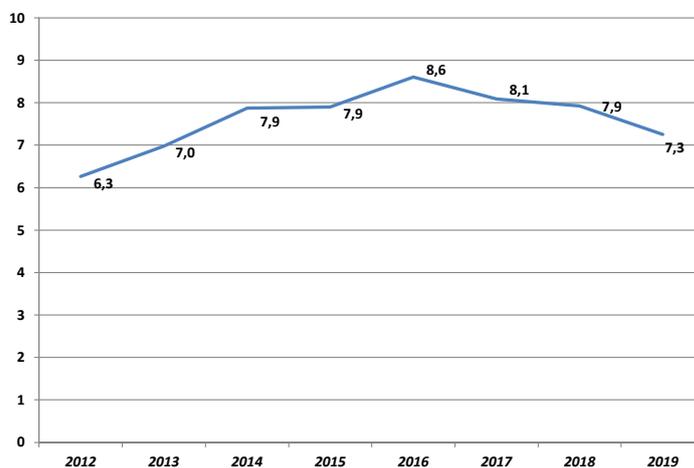
Répartition du personnel par emploi



Moyenne d'âge



Ancienneté moyenne



d LES BUDGETS

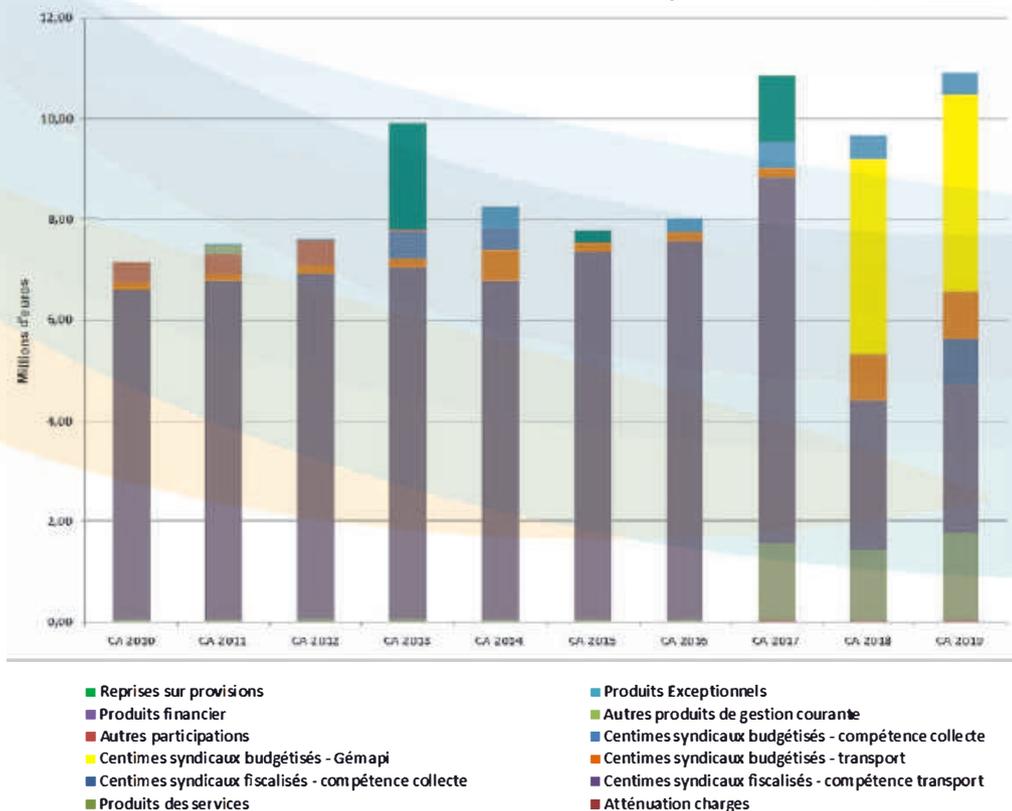
- LE SIAH POSSÈDE QUATRE BUDGETS : **1** le budget principal « eaux pluviales – GÉMAPI »,
2 le budget annexe « eaux usées – ASSAINISSEMENT »,
3 le budget annexe eaux usées – ASSAINISSEMENT en délégation de service public (nouveau en 2019) et
4 le budget annexe du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer.

■ BUDGET EAUX PLUVIALES – GÉMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

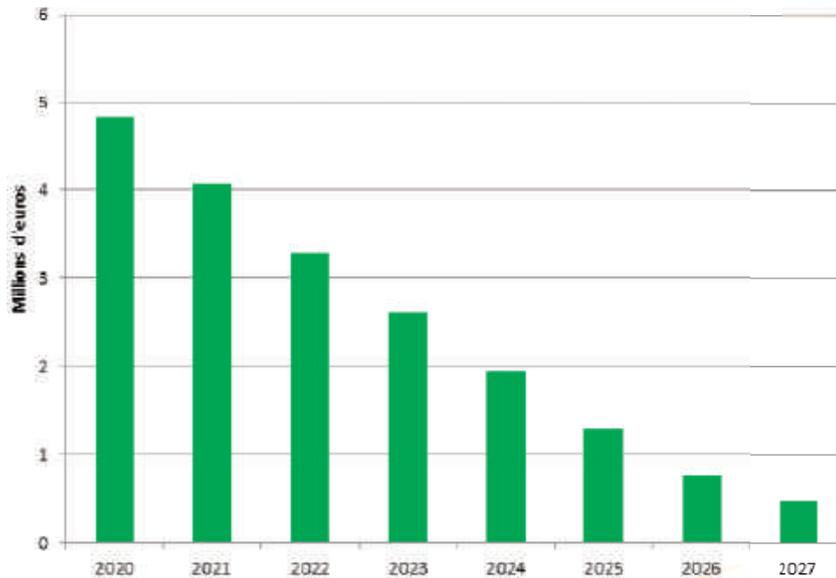
Le budget « eaux pluviales – GÉMAPI » a pour vocation d'assurer l'entretien des réseaux d'eaux pluviales, des bassins de retenue, du Croult et du Petit Rosne et de réaliser toutes les opérations relevant de ce domaine. Il est principalement financé par les centimes syndicaux. Les recettes des communes fiscalisées augmentent chaque année de 1% pour assurer le fonctionnement et les investissements nécessaires à la gestion de ces compétences. Depuis 2017, les dépenses de personnel et les frais de structures et communication sont supportées par le budget « eaux pluviales – GÉMAPI ». Comme les dépenses de personnel sont supportées pour moitié par le budget "eaux pluviales" et par le budgets "eaux usées", le budget "eaux pluviales" perçoit la moitié de ces dépenses par le budget "eaux usées". Ainsi, la partie nommée "produits de services" augmente fortement à partir de 2017.

A partir de 2019, la compétence collecte des eaux pluviales de 19 communes est reprise par le SIAH. En d'autres termes, à partir de 2019, le budget « eaux pluviales – GÉMAPI » couvre les compétences suivantes : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, la compétence intercommunale de transport des eaux pluviales et la compétence collecte des eaux pluviales pour 19 communes.

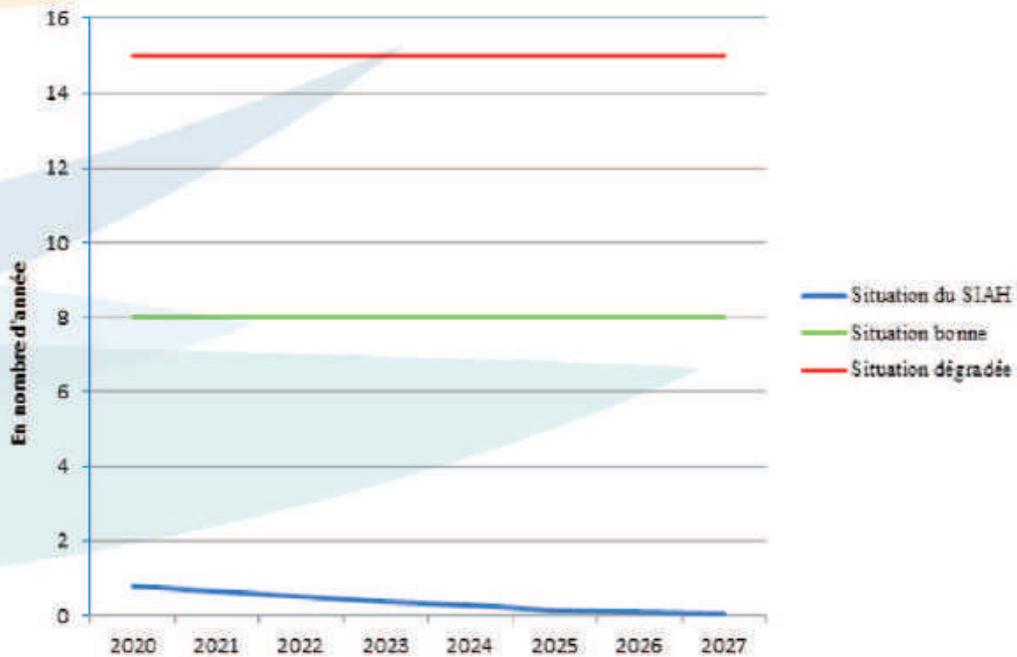
Recettes de fonctionnement
 Montant total = 10 909 247,72 €



Capital restant dû au 31/12/2019 = 4 825 923,50 €



Capacité de désendettement

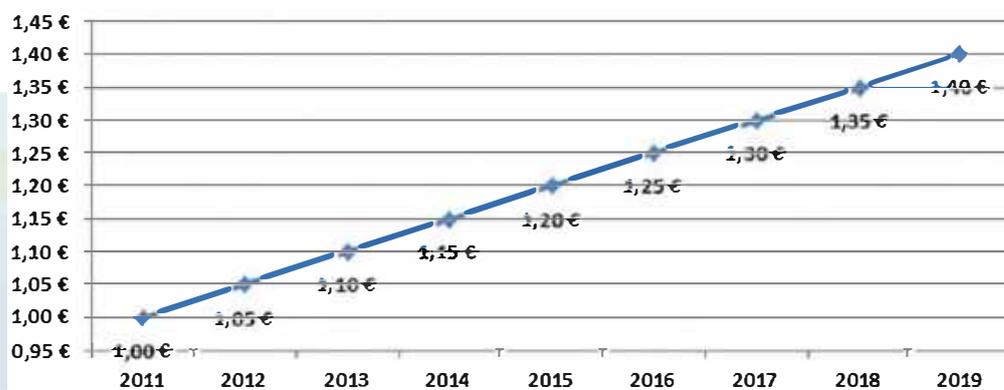


Depuis 2004, aucun emprunt n'a été contracté et on constate un désendettement régulier qui permet de retrouver une bonne capacité d'investissement. Le SIAH devrait consacrer 0,99 année à rembourser le stock de sa dette, s'il y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

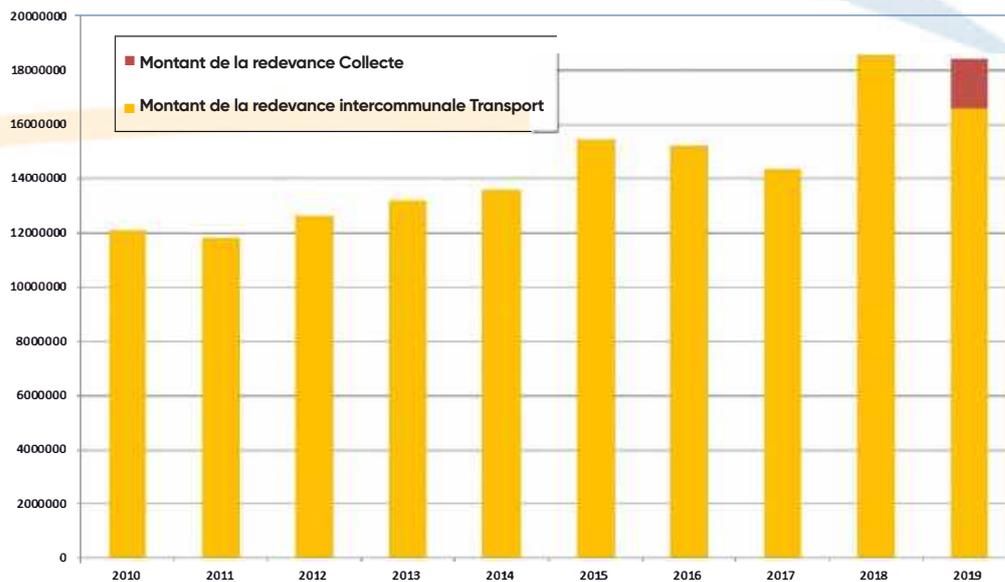
■ BUDGET EAUX USEES – ASSAINISSEMENT

A partir de 2019, le budget « eaux usées-assainissement » gère le transport eaux usées et la collecte des eaux usées pour 14 communes ayant transféré leur compétence. Il est principalement financé par la redevance intercommunale d’assainissement. Cette redevance constitue la rémunération du service public de traitement des eaux usées de l’ensemble des communes et des communautés d’agglomération membres. Depuis de nombreuses années, le SIAH veille à maintenir cette redevance à un niveau acceptable pour les usagers. L’assiette de la redevance est constituée par un prix au mètre cube d’eau facturé.

Evolution du montant de la redevance intercommunale de traitement (C/m³ d’eau potable facturé)

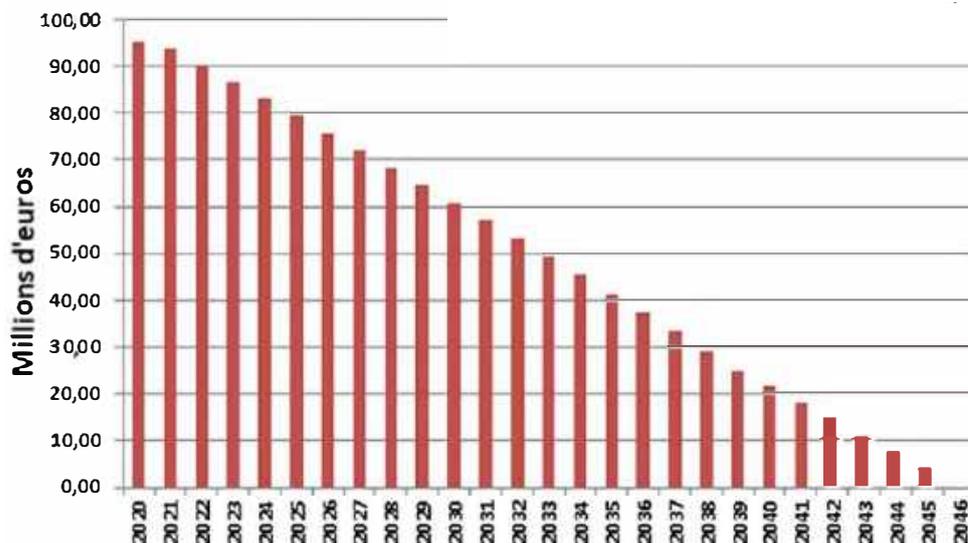


Redevance intercommunale d’assainissement
montant total 2019 : 18 406 881€

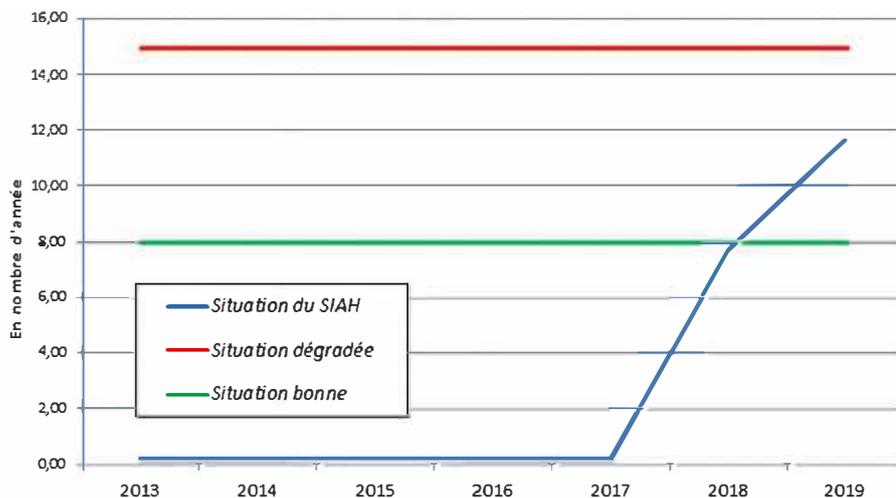


Par ailleurs, pour ce qui est du transfert de la compétence Collecte – eaux usées – assainissement pour 19 communes, le SIAH a maintenu les tarifs de la redevance collecte appliqués par chaque commune. Il a été contracté un emprunt de 76 millions auprès de la Banque Européenne d’investissement en 2018, ainsi que l’avance de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie de 18 millions reçue en 2019.

Profil d'extinction de la dette



Capacité de désendettement



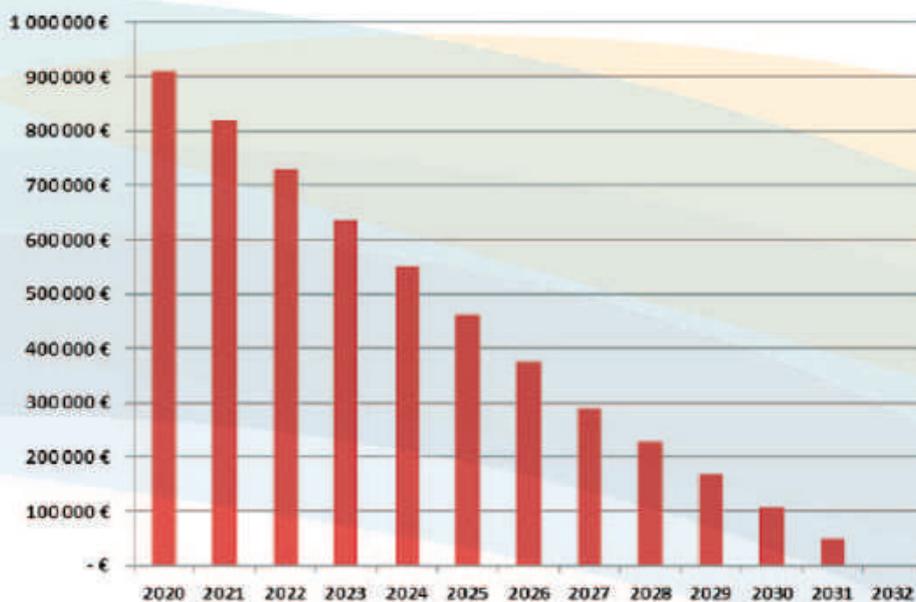
■ BUDGET EAUX USEES – ASSAINISSEMENT en DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

A partir de 2019, le budget « eaux usées-assainissement en délégation de service public » gère la compétence de collecte des eaux usées pour 5 communes ayant transféré leur compétence.

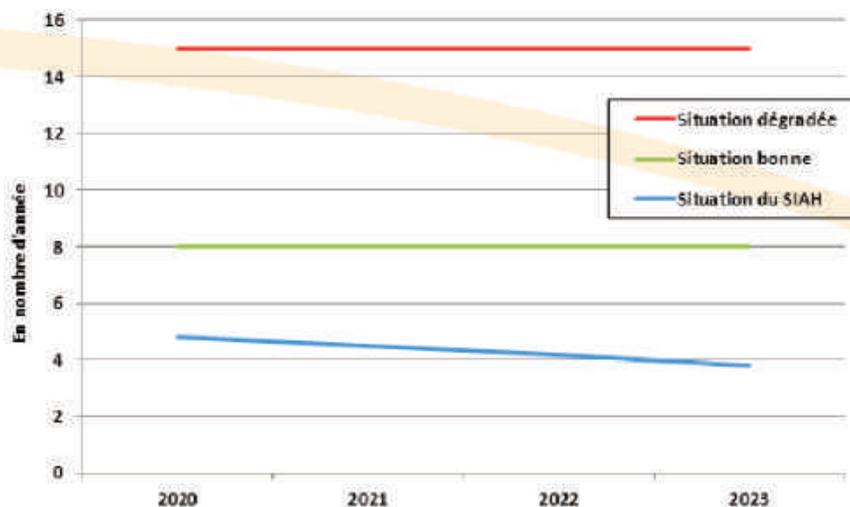
Le budget « eaux usées – assainissement en délégation de service public » est principalement financé par la redevance communale d’assainissement. Cette redevance constitue la rémunération du service public de traitement des eaux usées. L’assiette de la redevance est constituée par un prix au mètre cube d’eau facturé.

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 909 609€. Le ratio du SIAH sur le budget eaux usées assainissement en délégation de service public est satisfaisant en se fixant à 4,81 années.

Capital restant dû au 31/12/2019 = 909 609 €



Capacité de désendettement



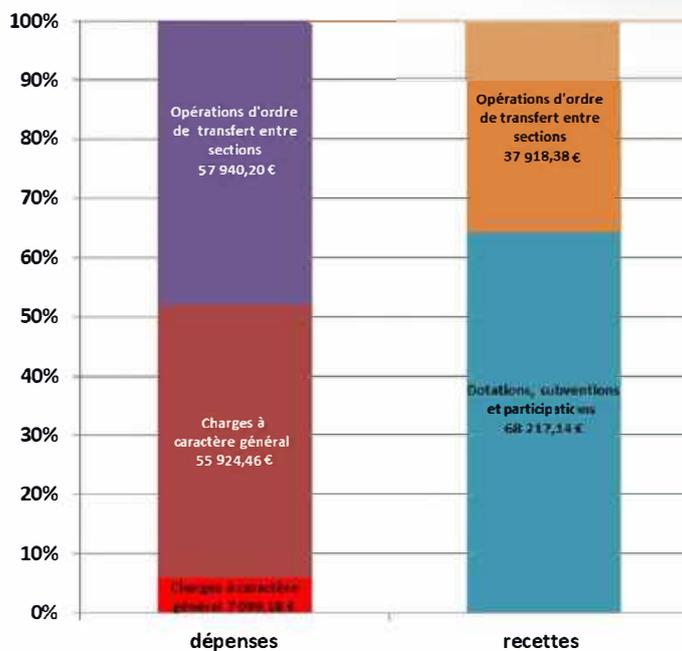
■ BUDGET SAGE

Le budget « SAGE » concerne le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau sur le périmètre hydrographique du Croult-Enguien-Vieille Mer qui rassemblent trois structures, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, le Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enguien-les-Bains et le SIAH.

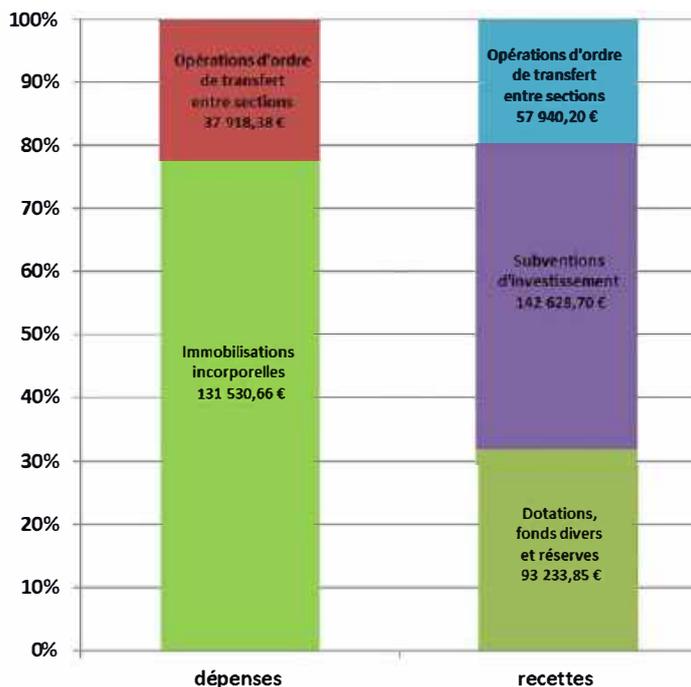
Ce dernier, qui a été désigné « structure porteuse » pour l'élaboration de ce schéma, a recruté une animatrice qui coordonne les entités de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et qui assure le suivi des phases importantes de l'élaboration du SAGE avec le bureau d'études, en lien avec les acteurs de l'eau du territoire.



CA 2019 - SAGE Section de fonctionnement



CA 2019 SAGE - Section d'investissement



PRÉVENIR ET GÉRER LE RISQUE



Le volet « Prévention des Inondations » de la compétence GEMAPI ne consiste pas à attendre passivement les pluies et espérer que les bassins de rétention, aussi largement dimensionnés soient-ils, fassent leur œuvre.

Prévenir les inondations sur un territoire, protéger les populations et les biens des aléas météorologiques dont le réchauffement climatique tend à accentuer les extrêmes, c'est bien sûr exploiter au quotidien l'ensemble des ouvrages dont le SIAH a la charge (bassins de rétention, réseaux d'eaux pluviales, rivières,...).

...(suite page 16)



INONDATION

PARTIE
2



C'est gérer, par temps de pluie, l'ensemble de ce réseau hydrographique de manière dynamique et anticipée en fonction des prévisions météorologiques, grâce aux évolutions technologiques qui permettent aux personnels en charge de cette gestion en temps réel, de gagner en réactivité face aux événements. Mais c'est aussi une présence forte des services du SIAH auprès des services urbanisme et aménagement des collectivités du territoire, de manière à s'assurer que les bonnes règles de gestion des eaux pluviales sont reprises dans les documents d'urbanisme locaux : Permis de construire, Plans locaux d'urbanisme (PLU),

Schémas de COhérence Territoriale (SCOT), et depuis 2020, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien- Vieille Mer.

Car la prévention des inondations est l'affaire de tous, au travers notamment des mesures de rétention, voire même de réutilisation des eaux pluviales au niveau de chaque parcelle. Cette synergie des actions à plusieurs échelles (parcelle, commune, périmètre du SIAH) est une condition sine qua non de l'efficacité des actions mises en place dans le domaine public par la Syndicat depuis des décennies.

d

URBANISME

Afin de s'assurer de la cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et la politique de la gestion de l'assainissement, le SIAH souhaite être consulté au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PADD et PLU) en participant aux réunions de présentation aux personnes publiques et en émettant un avis sur les dossiers avant enquête publique. Le SIAH a ainsi été amené à émettre en 2019 des avis sur les PLU des communes de Baillet-en-France, Gonesse, Sarcelles, Epinay-Champlâtreux (qui n'adhère pas au SIAH mais dont une partie des eaux de ruissellement rejoint le territoire du SIAH), Villiers-le-Bel et Arnouville.

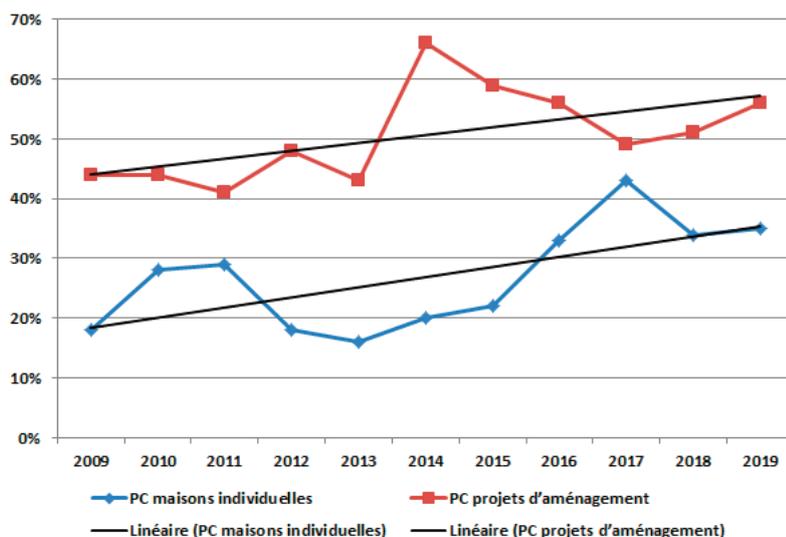
Les observations émises traduisent les prescriptions générales imposées par le SIAH aux Communautés de Communes ou d'Agglomération ou aux communes adhérentes. Ces prescriptions sont applicables jusqu'à ce que le zonage d'assainissement, à délimiter sur le territoire intercommunal ou communal conformément à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, soit soumis à enquête publique. En effet, ce document (notice explicative, plan de zonage eaux usées et plan de zonage eaux pluviales) présente l'intérêt d'être plus précis sur les volets eaux usées et eaux pluviales pour l'ensemble des zones définies dans le cadre du PLU.



■ UNE PRÉSENCE AFFIRMÉE SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE

Chaque pétitionnaire imperméabilisant le sol a une responsabilité sur l'impact de ces eaux supplémentaires qui ruissellent vers l'aval. C'est pourquoi, au travers de son règlement d'assainissement, le SIAH prescrit, notamment, des ouvrages de rétention des eaux pluviales à la parcelle dont les volumes, cumulés à l'échelle du territoire du SIAH, contribuent fortement à écrêter les crues, particulièrement en fond de vallée.

Evolutions constatées depuis 10 ans



■ AVIS SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Le SIAH émet un avis technique sur l'assainissement pour chacun des projets individuels à usage d'habitation (construction, extension, réhabilitation, etc.) et d'aménagements (construction ou réhabilitation de logements collectifs, d'hébergements hôteliers, de commerces ou d'artisanat, d'entrepôts, de locaux commerciaux, de bureaux, d'établissements publics, etc.) qu'il reçoit : les prescriptions émises portent sur les eaux usées et les eaux pluviales. De 2004 à fin 2019, environ 271 745 m³ de rétention des eaux pluviales à la parcelle, en domaine privé, ont été prescrits dans le cadre de nos avis émis.

Le tableau ci-après représente la totalité des volumes prescrits :

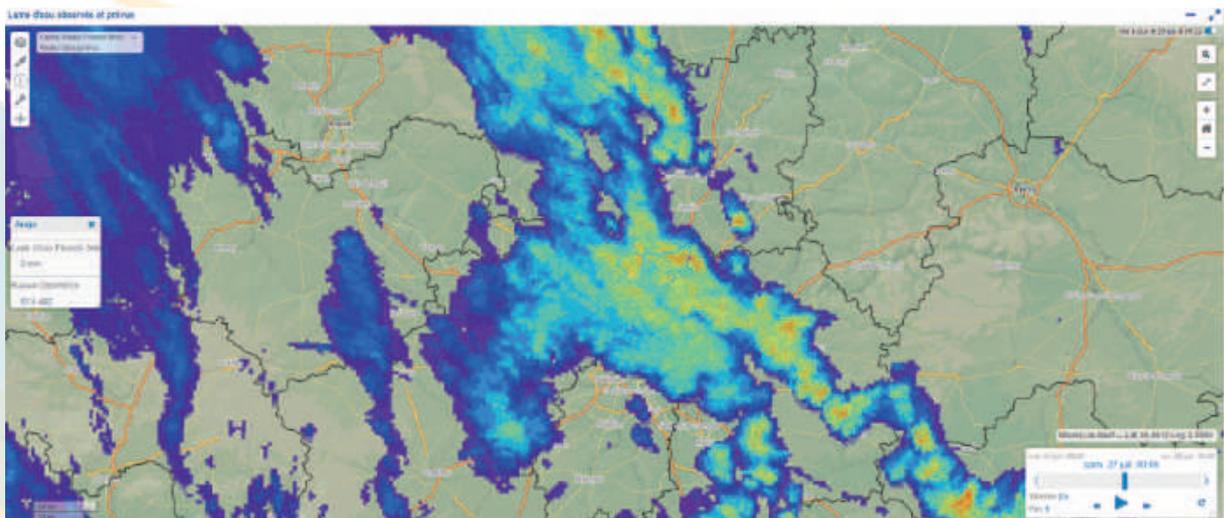
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
 Maisons individuelles en m ³ prescrits	445	10313	231	331	336	326	370	367	403
Projets d'aménagement en m ³ prescrits	7 157	3 148	7 620	16 085	9 086	9 739	19 138	39 636	28 148

ASTREINTE HYDRAULIQUE

L'astreinte dite « hydraulique » du SIAH est destinée à mettre à disposition du personnel spécialisé, 24H/24, 365j par an, pour gérer, en temps réel, les épisodes pluvieux en adaptant, si besoin, les consignes de hauteur des vannes des bassins de retenue en fonction des pluies passées, en cours et à venir, et de la réponse des réseaux et rivières à ces précipitations. Derrière les outils informatiques, ce sont donc plusieurs personnes, connaissant très bien le terrain et le fonctionnement de nos rivières, qui se relaient en permanence et œuvrent, en toute discrétion, pour la sécurité de tous.

Le SIAH peut, dans cette optique, bénéficier, par un marché public attribué à Météo-France en 2019, d'une vision en temps réel des pluies tombant sur chaque point du territoire, via des données fournies par des radars et par des pluviomètres. Ces outils permettent également aux techniciens en charge de l'astreinte d'avoir une prévision des pluies à venir et donc d'anticiper d'éventuels choix de gestion des réseaux d'eaux pluviales.

Capture d'écran du système d'alertes météo utilisé par le SIAH



Capture d'écran du logiciel de suivi et de contrôle des bassins de retenue

■ PRINCIPE DE LA TÉLÉGESTION :

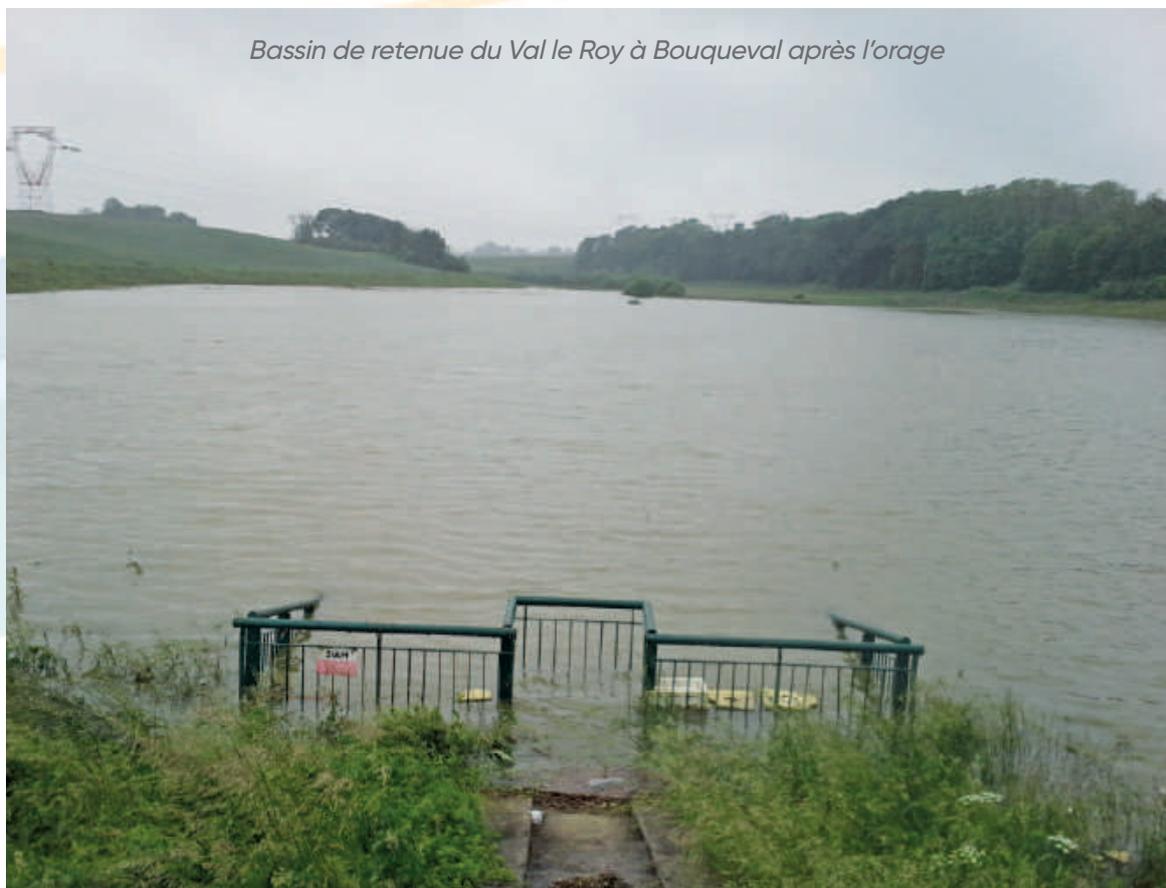
Protéger les populations contre les inondations liées aux deux principaux cours d'eau traversant son territoire d'action est l'une des principales missions du SIAH depuis sa création. Elle se concrétise par les nombreux bassins de rétention aménagés sur son bassin versant.

Ces ouvrages peuvent être de différentes natures (génie civil ou terrain naturel encaissé) et avoir différents aspects. Depuis que le SIAH est maître d'ouvrage des projets d'aménagements hydrauliques sur son territoire, ses critères de sélection ont toujours été la pertinence hydraulique et l'intégration paysagère de ses bassins. Cette politique a donné naissance à plu-

sieurs bassins d'envergure qui sont majoritairement à ciel ouvert et végétalisés.

Un bassin de retenue a pour vocation de stocker les eaux de pluie afin de contrôler le débit maximum qui transitera à l'aval. La retenue des eaux est rendue possible, généralement, par une vanne amovible installée à la sortie de l'ouvrage. Celle-ci est ouverte de sorte à laisser s'écouler le débit de temps sec du cours d'eau, et tamponne les eaux dès que le débit atteint un certain niveau, tout en laissant s'écouler un « débit de fuite » qui n'aura pas de conséquence néfaste pour l'aval. La maîtrise de ce débit de fuite, calculé lors de la conception de l'ouvrage, est donc la garantie que la rivière ne déborde pas de son lit plus

Bassin de retenue du Val le Roy à Bouqueval après l'orage

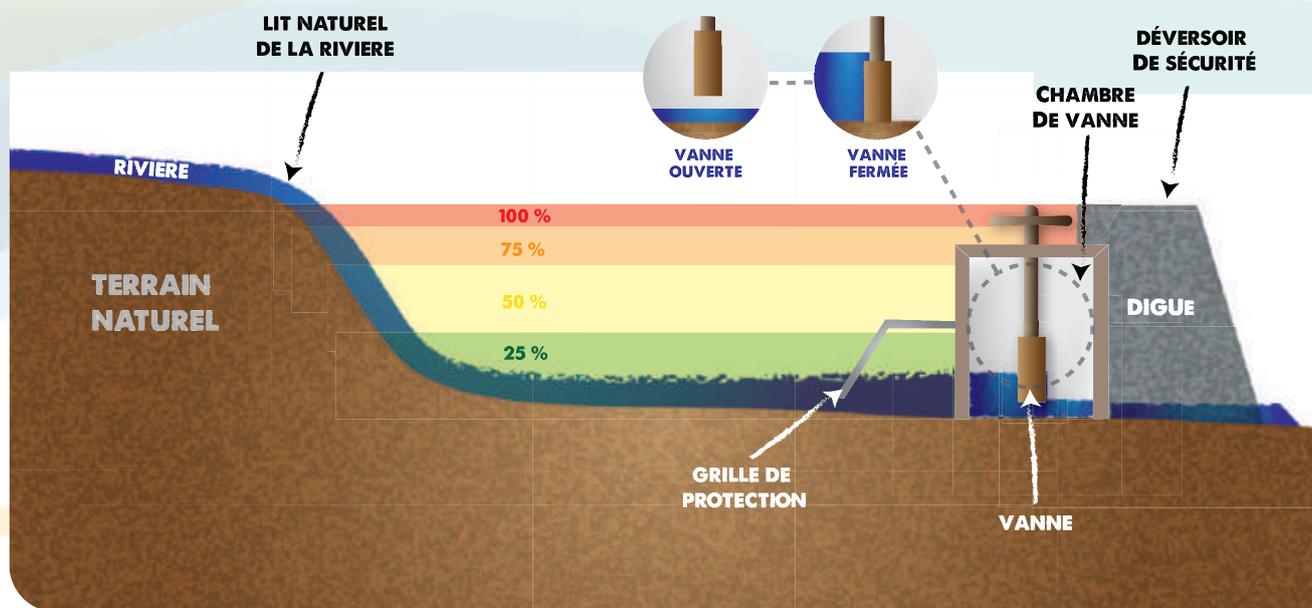


en aval.

La gestion des phases de remplissage du bassin en temps de pluie et de sa vidange est un élément essentiel pour la sécurité des habitants du secteur, et cela d'autant plus en milieu urbain où les enjeux économiques peuvent être conséquents. Gérer un bassin de rétention revient donc à optimiser son remplissage dans le temps de sorte à écrêter le pic de crue. C'est, entre autres, par l'aménagement des bassins

le long de son réseau hydrographique que le SIAH contribue à prévenir le risque inondation sur son territoire. De fait, ces bassins se retrouvent interconnectés et seule une vision globale de la sollicitation de ces ouvrages en temps de pluie permet une régulation des flux optimisée et sécuritaire.

Compte tenu de l'étendue du territoire, cette vision globale se traduit par la mise en place de moyens permettant de connaître en temps réel la sollicitation des bassins, autrement dit leur niveau de remplissage, et de pouvoir les gérer à distance.



MOYENS

Le SIAH a engagé depuis plusieurs années un programme d'aménagement du bassin versant destiné à réguler les débits du réseau hydrographique superficiel. Ce programme a permis la mise en œuvre du système de télégestion qui se compose :

- d'un poste de gestion technique centralisée, destiné à gérer les communications et à superviser le système,
- de 16 bassins de retenue télégérés, équipés de vannes motorisées et de points de mesure de niveau, destinés à optimiser le fonctionnement hydraulique de ces bassins,
- de 7 bassins de retenue télésurveillés dont on peut à tout instant connaître le niveau de remplissage,
- de 10 points de mesure de débit, répartis sur le Croult et le Petit Rosne, destinés à contrôler de manière optimale les débits de fuite et connaître en temps réel l'état du système hydraulique.

d DES TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Pour mettre fin à des inondations récurrentes dont était victime un quartier de Gonesse, le SIAH a supprimé le canal de béton dans lequel le Croult s'écoulait jusqu'alors et déplacé les 860 mètres de rivière dans un ancien lit. En outre, 11 hectares entourant le cours d'eau ont été aménagés en une zone d'expansion de crue écologique d'une capacité de stockage de 55 300 m³. Cet aménagement donne désormais au

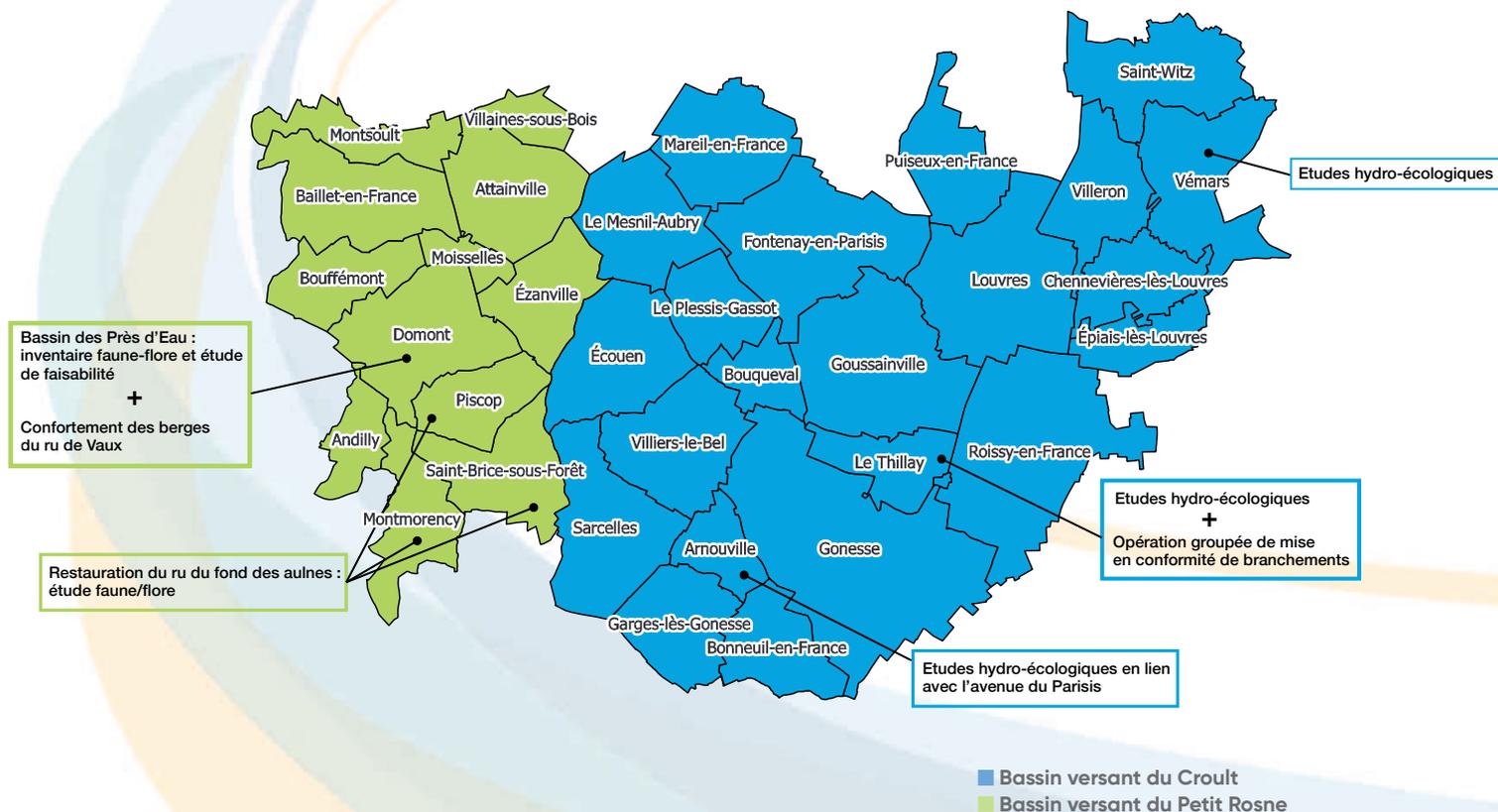
Croult une capacité d'écoulement bien supérieure grâce à l'élargissement de son lit, aidé en cela par des berges très évasées et désormais perméables. En outre, les débordements du Croult, en cas de fortes intempéries, pourront se produire dans les bassins prévus à cet effet, limitant le risque d'inondation au droit de la zone autrefois régulièrement inondée.



Exemple d'ouvrage servant à la lutte contre le risque inondation, ici sur le site du Vignois à Gonesse, un aménagement conçu pour utiliser l'effet Venturi en créant un rétrécissement ponctuel. Associé au déversoir situé à l'amont immédiat de l'ouvrage, il permet de limiter le niveau d'eau à l'aval.

DES PROJETS EN COURS

Principales études en cours



Acquisitions foncières

Dans le cadre de la préparation de ses projets, que ce soient des projets hydro-écologiques de renaturation de cours d'eau ou des projets en lien avec les réseaux d'usées et d'eaux pluviales, le SIAH mène une politique foncière rigoureuse, préalable indispensable à la bonne tenue de ces projets. En 2019, le SIAH a acquis plus de 23.000 m² de terrain répartis sur les communes de Garges-lès-Gonesse, Bonneuil-en-France, Saint-Witz et Montmorency.

UN PATRIMOINE D'OUVRAGES À EXPLOITER

Afin de maintenir et d'améliorer le système de télégestion, les capteurs et le matériel d'acquisition des données des points de mesure du réseau hydraulique sont régulièrement remplacés et améliorés : remplacement des sondes pour fiabiliser la qualité des mesures, modification de l'alimentation des sondes, mise en place d'isolateurs galvaniques avec réglage et affichage numérique des valeurs brutes. De même, les équipements de sécurité aux abords de ces ouvrages sont régulièrement évalués et adaptés aux différentes contraintes liées à leur exploitation.

En 2019, le bassin de rétention de la Fosse aux Dames à Gonesse, d'une capacité de 48 755 m³ a été équipé d'un système de télésurveillance permettant de suivre en temps réel son niveau de remplissage..

Une des vannes hydrauliques du SIAH



RESTAURER ET PRÉSERVER LES MILIEUX



Sur un territoire qui a longtemps exercé une pression létale pour les rivières, restaurer la qualité des cours d'eau, et les cours d'eau en eux-mêmes, est un travail nécessairement de long terme. Les projets menés ces dernières années, notamment sur le Petit Rosne dans le village de Sarcelles et le Croult à la sortie de Gonesse, montrent que retrouver une rivière de qualité, en conciliant prévention des inondations et amélioration du cadre de vie, est possible.

Toutefois, au-delà des nombreux projets en cours d'études, la difficulté majeure d'un projet de restauration de rivière réside bien souvent dans la phase de...
gestion. ...(suite page 26)



IEUX AQUATIQUES

PARTIE

3



UNE GESTION RAISONNÉE DES ESPACES VERTS

En 2019, diverses opérations d'entretien ont été réalisées sur les cours d'eau, à savoir :

- 33 262 mètres de berges ont été fauchés de manière sélective,
- 136 opérations de bûcheronnage ont été réalisées,
- 15 ml de génie végétal ont été restaurés,
- 994 heures de nettoyage de grille, » (voir illustration ci-dessous)
- 83 heures de ramassage de déchets.

Les bassins de retenue font également l'objet d'un entretien régulier. En effet, en fonction de l'intérêt écologique du bassin, celui-ci va subir un fauchage écologique ou classique. La fauche écologique, dite tardive, est une fauche qui s'effectue en automne afin de laisser le temps à la biodiversité de se renouveler. Le SIAH réalise également l'entretien des bassins des communes qui lui en ont confié la gestion dans le cadre de conventions d'entretien.

En 2019, 557 973 m² d'espaces verts ont été fauchés soit 55 ha.



AGIR CONTRE LA POLLUTION DE L'



Le Croult et le Petit Rosne souffrent chroniquement de pollutions, qui d'un point de vue réglementaire, déclassent ces rivières par rapport à des objectifs de qualité classiques, et d'un point de vue écologique, perturbent le développement des écosystèmes notamment aquatiques. Réduire ces agressions aux rivières est, là-encore, une action de long terme qui concerne de nombreux acteurs : collectivités, industriels, monde agricole, population.

...(suite page 30)



Tous responsables, tous acteurs

EAU DES RIVIÈRES

PARTIE

4



eurs, pour le retour à des rivières de qualité !

Depuis le mégot de cigarette qui est négligemment rejeté sur la voirie et que l'on retrouvera dans la rivière, jusqu'aux inversions des branchements d'assainissement, engendrant des pollutions des rivières par les eaux usées et des surcharges des réseaux d'eaux usées par temps de pluie, en passant par les actes de négligence voire de malveillance (rejets de peinture et autres produits toxiques dans les réseaux

ou directement dans la rivière,...), ce sont autant d'actions mortelles à l'attention des formes de vie qui tentent de survivre dans et autour des rivières. Ces mêmes cours d'eau, rappelons-le, ont même été, à certaines époques passées, littéralement enterrés pour limiter les nuisances olfactives et sanitaires liées à ces pollutions.



UNE STATION DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES PERFORMANTE

En 2019, la station de dépollution a reçu 18 696 671 m³ d'eaux usées. En moyenne journalière, elle a reçu 50 962 m³ d'eaux usées (soit 92 % de son débit nominal qui est de 55 500 m³ / jour).

Le tableau suivant donne les valeurs annuelles de la station de dépollution :

	Pluviométrie* en mm	By pass vers Seine-Aval	Eaux brutes	By Pass 1** vers milieu naturel	By Pass 2*** vers milieu naturel	Eaux Épurées
Volume annuel en m³	736	101 522	18 595 149	0	631	18 594 518
Moyenne mensuelle en m ³	61,33	84 609 ¹	1 549 596	0	53	1 549 543
Minimum mensuel en m ³	31,00	70	1 384 708	0	0	1 384 701
Maximum mensuel en m ³	102,80	17 421	1 736 124	0	597	1 699 224

*Pluviométrie : moyenne des données fournies par les pluviomètres de Bonneuil-en-France, Jagny-sous-Bois, Roissy-en-France et Villaines-sous-Bois

**Après prétraitement

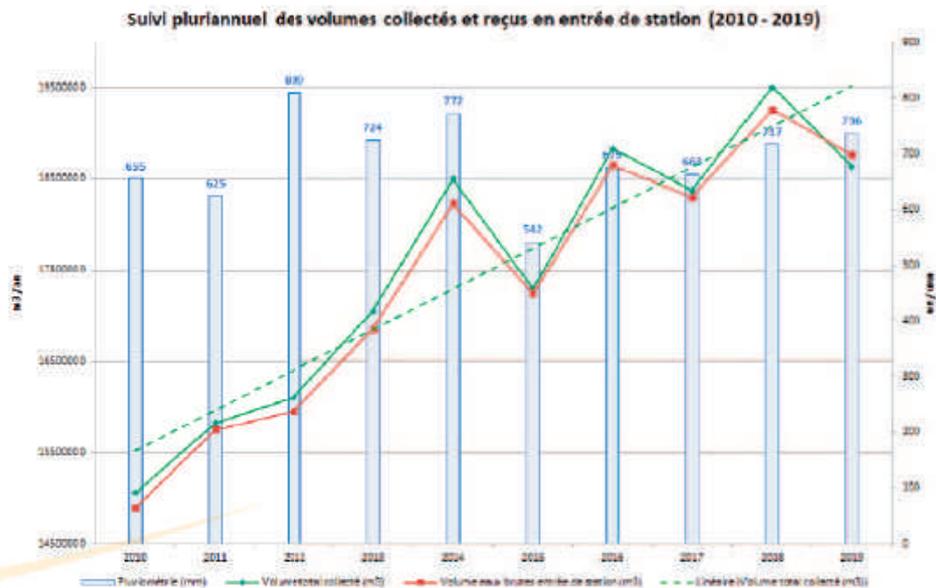
***Après décantation primaire

¹ Volume moyen des jours avec déversement.





Depuis ces dix dernières années, les volumes d'eaux usées collectés par la station de dépollution sont en constante augmentation. Les débits d'eaux brutes et d'eaux traitées ont légèrement diminué en 2019 par rapport à l'année précédente. Pour les besoins des travaux d'extension, une limitation de débit a été, en effet, réalisée suite à l'arrêt d'une des lignes de traitement biologique à partir de juillet 2019.



Réfection des bassins biologiques



UNE STATION DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES PERFORMANTE

Le tableau suivant présente les charges moyennes obtenues dans les eaux brutes pour chacun des principaux paramètres :

	Débit Eau Brute en m ³ / jour	Charge en DCO en kg / jour	Charge en DBO ₅ en kg / jour	Charge en MES en kg / jour	Charge en NTK en kg / jour	Charge en Pt en kg / jour
Domaine de garanties (nominal)	55 500	40 400	16 380	20 600	4 230	600
Moyenne 2019	50 962	35 567	16 143	16 939	3 155	361
Fraction 2019/nominal	92%	88%	98%	82%	75%	60%
Moyenne 2018	52 809	31 273	14 617	17 561	3 631	400
Évolution 2019/2018	- 3,85 %	+ 11,43 %	+ 12,5 %	- 5,88 %	- 13,11 %	- 9,75 %

En 2019, la charge moyenne reçue (selon la formule contractuelle de calcul de la pollution) sur la station correspond à 283 323 équivalents habitants (ce qui représente 94,4 % de la capacité nominale qui est de 300 000 équivalents habitants), soit en légère baisse par rapport à 2018 (286 586 EH).

Construction du futur digesteur





Le tableau ci-dessous expose les concentrations moyennes des principaux paramètres des effluents traités par la station de dépollution :

	DCO	DBO ₅	MES	NH ₄	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2019 (en mg / l)	31	3	10	6	8	14	0,5
Objectif de traitement (en mg / l)	90	25	30	pas de norme de rejet	10	10	1

Les rendements épuratoires globaux (correspondants à l'abattement réalisé via le traitement de la station entre les effluents d'entrée et ceux rejetés dans la Morée) sont exposés ci-dessous :

	DCO	DBO ₅	MES	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2019	95,4 %	98,8 %	97,1 %	87,2 %	77,0 %	93,0 %
Objectif de rendement	75 %	80 %	90 %	pas de norme de rejet	70 %	80 %

Les concentrations moyennes des eaux traitées respectent les valeurs limites fixées, excepté pour l'azote global (NB : ce paramètre respecte toutefois l'arrêté de rejet de la station puisque la concentration moyenne annuelle en NGL doit être inférieure à 10 mg /L ou son rendement épuratoire supérieur à 70 %).



Evolution des travaux sur une même zone en 6 mois



GESTION DES BOUES

Les boues de la station de dépollution, produites à différentes étapes du traitement des eaux, sont évacuées vers plusieurs plateformes de compostage. En 2019, 14 229 tonnes de boues ont été produites et envoyées en centre de compostage agréé.

Teneur (mg/kg MS)	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercuré (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)
Seuil réglementaire à ne pas dépasser	10	1 000	1 000	10	200	800	3 000
Moyenne annuelle	1,4	77	452,5	0,7	51,9	53,3	1 483,3

(*) Analyses mensuelles réalisées dans le cadre de l'autosurveillance de la station de dépollution par un laboratoire agréé (1 échantillon par mois).

Les valeurs sont inférieures aux seuils réglementaires de l'arrêté du 8 janvier 1998. Les boues sont donc conformes pour être valorisées et compostées. La totalité de la production des boues a été compostée conformément à la norme NFU-44095.

■ TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION DE DÉPOLLUTION

Le marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM) pour l'extension de la station de dépollution a été attribué au groupement OTV (mandataire), Sources, Demathieu-Bard Construction, Eiffage Génie civil, et Lelli Architectes, et a été signé le 6 septembre 2017.

Dans la continuité de l'enquête publique menée par le SIAH du 19 novembre au 19 décembre 2010, le SIAH a été autorisé à engager les travaux par un arrêté préfectoral en date du 7 juin 2019. Les travaux ont ainsi pu démarrer par ordre de service en date du 9 juillet 2019, pour une fin prévisible en 2022.

L'année 2019 a essentiellement été consacrée à la réalisation des fondations profondes rendues nécessaires par la mauvaise qualité des sols en place.

Le bâtiment administratif du SIAH a également commencé à être démolit, ce qui a conduit, en particulier, à la délocalisation des comités syndicaux, à partir de juin 2019, dans la salle des fêtes de Bonneuil-en-France.



UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EN BON ÉTAT, ACCESSIBLE, RESPECTANT LE SÉPARATIF ET GÉRÉ DE FAÇON PATRIMONIALE

■ EXPLOITATION

L'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales est effectué selon une fréquence prédéterminée. La définition de cette fréquence est établie sur la base de notre connaissance pratique des réseaux et des informations relevées sur ces ouvrages (vétusté, dysfonctionnements observés, inspections télévisées, etc.).

Sous l'égide de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF), 19 communes adhérentes ont décidé de confier la gestion de leurs réseaux communaux au SIAH. Il s'agit d'Arnouville, Bonneuil-en-France, Bouqueval, Chennevières-lès-Louvres, Ecoeu, Epiais-lès-Louvres, Fontenay-en-Parisis, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Gassot, Le Thillay, Louvres, Puiseux-en-France, Roissy-en-France, Saint-Witz, Sarcelles, Vaud'herland, Vémars, Villeron et Villiers-le-Bel. En effet, le législateur a souhaité à terme que les Communautés de Communes et d'Agglomération exercent la compétence "assainissement" et c'est par anticipation de cette prise de compétence que la CARPF et le SIAH ont œuvré pour que le SIAH puisse disposer d'une logique intégrée avec la collecte (réseaux communaux) le transport et le traitement des eaux usées mais aussi la collecte et le transport des eaux pluviales. Ces interventions concernent principalement :

- visites et contrôles visuels
- curage mécanique des collecteurs
- nettoyage des bouches d'engouffrement
- traitement des déchets d'assainissement
- pompage des bacs à graisse et traitement des déchets graisseux.

■ INSPECTIONS TÉLÉVISÉES

Les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales intercommunaux et communaux évoluent dans le temps. Leur structure ainsi que leur étanchéité peuvent s'al-

térer sous l'effet de facteurs internes et externes (corrosion due aux effluents ou aux sols, chocs dus aux véhicules lourds, défauts structurels, etc.). L'inspection télévisée permet de visualiser la canalisation enterrée de l'intérieur et de recueillir et compiler des informations très précises sur leur état. Il en découle éventuellement des préconisations d'interventions ou de travaux. Cette approche permet d'agir de façon préventive, ce qui a le double avantage de réduire les dommages environnementaux (en évitant des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel par exemple) et de réduire le plus souvent les coûts d'intervention ou éventuellement de lisser les dépenses financières par rapport au budget courant.

En 2019, 5 993 mètres de réseaux intercommunaux d'eaux usées et 694 mètres de réseaux intercommunaux d'eaux pluviales ont fait l'objet d'une inspection télévisée.

■ CURAGE

Le curage d'une canalisation consiste à envoyer un tuyau souple à haute pression à l'intérieur du collecteur. En 2019, 29 837 mètres de canalisations d'eaux usées syndicales et 147 mètres de canalisation d'eaux pluviales syndicales et d'ouvrages visitables ont été curés.

■ TRAVAUX DIVERS

Les interventions réalisées consistent en des travaux de réparation et de remise en état des ouvrages. Ces travaux consistent à sceller ou à remplacer les tampons de regard de visite sous chaussée ou sous trottoir, à sceller ou à remplacer les bouches d'engouffrement, à rechercher et à mettre à niveau les tampons sur regard de visite, à reprendre la tranchée d'assainissement sur d'éventuels affaissements ou encore à réhabiliter certains regards.

Astreinte

L'ensemble des réseaux placés sous la compétence du SIAH bénéficie 24/24H de 3 niveaux d'astreintes en fonction des situations rencontrées : une astreinte "exploitation", une astreinte "hydraulique" et une astreinte "surveillance"

COLLECTE

Réseau de Collecte	PRESTATIONS					
	Curage		Inspections télévisées (m)		Petits travaux d'assainissement	Interventions d'astreinte
	EU*	EP*	EU	EP	Tout réseau	Tout réseau
Arnouville	0	0	548	395	0	0
Baillet-en-France**	210	165	1 300	1 555	10	11
Bonneuil-en-France	420	180	156	308	1	0
Bouqueval	86	0	0	0	0	0
Chennevières-lès-Louvres	0	0	0	0	0	0
Ecouen	0	0	237	0	0	9
Epiais-lès-Louvres	0	0	0	0	0	0
Fontenay-en-Parisis	0	113	317	504	0	2
Gonesse**	3 210	310	3 051	2 639	19	121
Le Mesnil-Aubry	720	0	310	0	2	2
Le Plessis-Gassot	0	0	0	0	0	1
Le Thillay	660	590	1 612	809	3	10
Louvres	0	570	137	0	4	15
Puiseux-en-France	942	457	1 298	457	2	1
Mareil-en-France**	511	0	0	151	2	3
Montsoul**	1 700	301	657	987	14	5
Roissy-en-France	0	1009	258	391	9	4
Saint-Witz	0	0	828	608	5	6
Sarcelles	115 000	0	2 450	559	41	268
Vaud'Herland	0	0	73	0	0	1
Vémars	790	365	0	368	4	1
Villaines-sous-Bois**	0	0	0	0	1	1
Villeron	0	0	0	0	0	1
Villiers-le-Bel	3020	0	148	210	21	29

*EU = réseaux des eaux usées, EP = réseaux des eaux usées

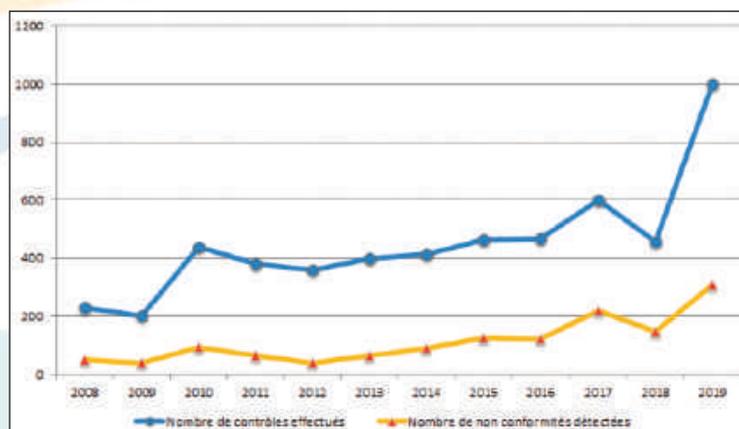
**Gestion par voie conventionnelle

■ TRANSPORT

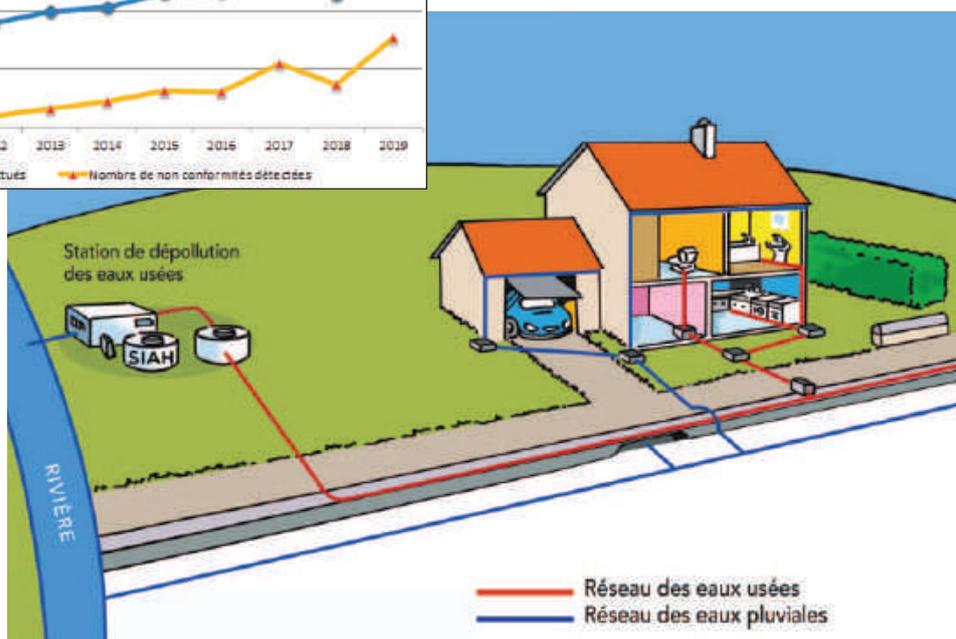
Réseau de Transport	Linéaire curé (m)	Linéaire inspecté par Inspections télévisées (m)	Petits travaux d'assainissement (nombre)	Interventions d'astreinte (nombre)
Canalisations intercommunales d'eaux usées	29 837	5993	7	25
Canalisations intercommunales d'eaux pluviales	147	694	9	13

■ MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS

Le réseau d'assainissement du SIAH est de type séparatif. Le respect de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales est une condition indispensable. Pour le fonctionnement optimal du système mais également pour le respect du milieu naturel. Les agents du SIAH Crout et Petit Rosne effectuent, tout au long de l'année, des vérifications des raccordements de particuliers aux réseaux hydrauliques. Un marché de travaux pour des opérations groupées de mise en conformité sur la commune de Le Thillay a été attribué en 2019. Ces travaux devraient se dérouler courant 2020. De plus, fin 2019, des études de maîtrise d'œuvre pour des opérations groupées de mises en conformité sur les communes de Fontenay-en-Parisis et Villiers-le Bel ont été également attribuées.



Évolution du nombre de contrôles effectués et du nombre de branchements non conformes détectés.



UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EN BON ÉTAT, ACCESSIBLE, RESPECTANT

■ TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX (EU/EP)

Réhabilitation du collecteur d'eaux usées sur la commune de Bouqueval (Impasse Rassigny)

Montant des travaux : 39 677,60 € HT / Subvention AESN : 16 559 € HT
Subvention CD95 : 6 557,18 € HT.

- Remplacement de branchements avec mise en place de boîte de branchement.
- Réhabilitation par chemisage de 46 mètres de canalisation.



Dévoisement des réseaux d'assainissement sur le secteur de la gare à Louvres

Montant des travaux : 1 290 763,51 € HT / Montant des travaux effectués en 2019 : 616 139,71 € HT

- Remplacement d'une canalisation d'eaux usées sur 932 mètres.
- Reprise de 10 branchements d'eaux usées et création d'un nouveau branchement.



Réhabilitation par l'intérieur du réseau communal d'eaux usées de la rue de Paris à Le Thillay

Montant des travaux : 42 686,70 € HT

- Chemisage d'un collecteur d'eaux usées 191 mètres ;
- Reprise de 26 branchements ;
- Réhabilitation complète de 7 regards de visite.



La technique du chemisage consiste à introduire une couche souple de matériau qui va adhérer à la paroi interne de la canalisation puis se durcir de manière à lui rendre toutes ses fonctionnalités. La photo ci-contre montre le tissu en polymère avant qu'il ne soit introduit dans le regard. Cette technique permet notamment de réduire les nuisances en évitant l'ouverture de tranchées.

Réhabilitation par l'intérieur du réseau intercommunal d'eaux usées de la rue François Mitterrand à Bouffémont

Montant des travaux : 40 455,00 € HT

/Subvention Agence de l'Eau : dossier en cours d'un montant de 16 182,00 €HT. Le restant sera à payer par le SIAH soit 24 273 € HT

- Chemisage d'un collecteur d'eaux usées sur 215 mètres ;
- Réhabilitation complète de 10 regards de visite.

Réhabilitation par l'intérieur du réseau communal d'eaux usées de la rue Bonnet à Arnouville

Montant des travaux : 53 822,40 € HT

- Chemisage d'un collecteur d'eaux usées 266 mètres ;
- Reprise de 30 branchements ;
- Réhabilitation complète de 10 regards de visite.

Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées des avenues Bocquet, Paillard et Place du 8 mai 1945 à Le Thillay

Montant des travaux : 433 969,42 € HT

Subvention AESN : dossier en cours. Le restant sera à payer par le SIAH.

- Remplacement de 270 mètres de canalisation ;
- Reprise de 32 branchements d'eaux usées ainsi que création des boîtes de raccordement ;
- Création d'un nouveau branchement pour l'école située Place du 8 mai 1945.

Réhabilitation par l'intérieur du réseau communal d'eaux usées de la rue d'Auxerre à Arnouville

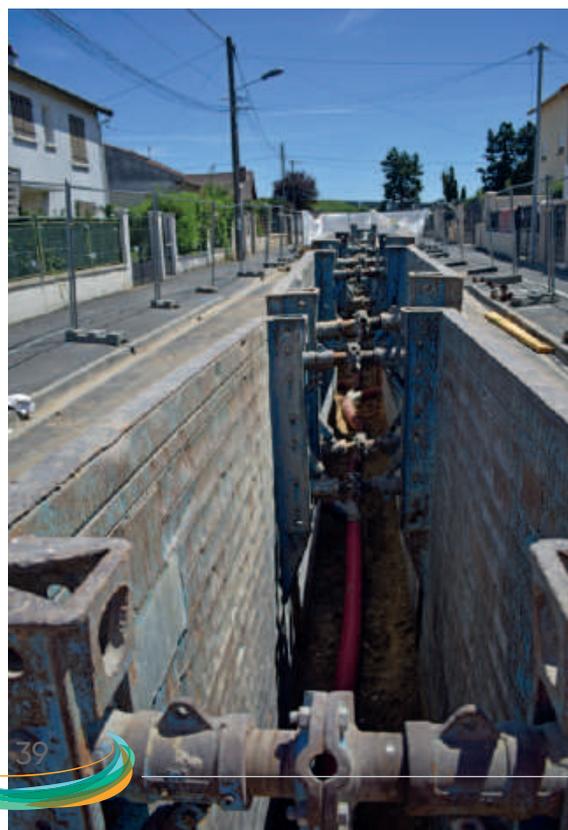
Montant des travaux : 36 241,51 € HT

- Chemisage d'un collecteur d'eaux usées sur 151,10 mètres ;
- Reprise de 18 branchements ;
- Réhabilitation complète de 6 regards de visite.

Remplacement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue Scribe à Villiers-le-Bel

Montant des travaux : 222 456,40 € HT

- Remplacement d'une canalisation d'eaux usées sur 105 mètres ;
- Remplacement d'une canalisation d'eaux pluviales sur 105 mètres ;
- Reprise de 4 branchements d'eaux usées ;
- Reprise de 4 branchements d'eaux pluviales



■ RÉGULARISATION FONCIÈRE DES CANALISATIONS

Certaines canalisations publiques sont installées sur des terrains privés. La collectivité qui a réalisé la canalisation et qui l'exploite doit alors obtenir l'autorisation du propriétaire du terrain traversé par l'ouvrage.

Dans cette éventualité, l'autorisation du propriétaire peut être formalisée par la conclusion d'une servitude de passage de canalisation.

La servitude de passage de canalisation est un acte conventionnel permettant à la collectivité d'intervenir sur un terrain privé pour toute opération d'entretien courant ou en cas d'urgence (effondrement, engorgement,...). La servitude permet aussi la parfaite information des propriétaires successifs du terrain.

Servitudes sur les réseaux de transport des eaux usées et pluviales mises en place en 2019	Réseaux d'eaux usées	Réseaux d'eaux pluviales	Coût (€)
TOTAL	731 m	686 m	1 054,50 €



■ DÉMARCHE DE DIAGNOSTIC PERMANENT

L'existence d'un réseau très développé de collecte et de transport des eaux usées et des eaux pluviales est bien entendu une nécessité pour recueillir ces eaux et les acheminer, qui à la station de dépollution des eaux usées, qui à la rivière.

Néanmoins, une canalisation, soumise notamment aux agressions des effluents qui y transitent et des sols qui l'entourent, ainsi qu'aux charges qui s'exercent de par la circulation par exemple, se dégrade dans le temps.

Afin de prévenir les dysfonctionnements liés à ces dégradations et de fait bien souvent des désagréments aux usagers, le SIAH a mis en place depuis plusieurs années un ensemble d'actions visant à connaître « en temps réel » l'état de son réseau.



Une des plus anciennes actions est la mise en place, au début des années 2000, de points de mesure (hauteur, vitesse) dans les canalisations, de manière à mieux connaître les débits transitant dans lesdits collecteurs, et surtout d'en voir l'évolution dans le temps.

La réalisation d'études de diagnostics en fait également partie, associée à des programmes ambitieux de passages de caméras dans les canalisations. Ces approches préventives permettent également de mettre en place des politiques prospectives en matière de renouvellement des réseaux, gages de lissage des investissements et donc de maîtrise des impacts financiers sur la facture d'eau et les impôts locaux, sources essentielles des recettes du SIAH dans les domaines respectifs des eaux usées et des eaux pluviales.

L'ensemble de ces informations, structurales ou liées à la gestion des ouvrages, est reporté dans un Système d'Information Géographique (SIG), véritable base de données géographique et outil d'aide à la décision pour de nombreuses missions du SIAH.

■ MÉTROLOGIE

Plusieurs points de contrôles ont été installés depuis de nombreuses années sur les réseaux d'eaux usées. Ces équipements, qui nécessitent un entretien très fréquent et des compétences humaines spécialisées que possède le SIAH et les entreprises qui travaillent pour son compte sur ces sujets, permettent un suivi en temps réel des débits transitant dans les canalisations.

Dans le domaine plus spécifique des eaux usées, ces mesures, pendant les périodes nocturnes, permettent d'identifier les eaux de nappe qui s'infiltrent dans les canalisations lorsque ces dernières ne sont plus étanches. Par temps de pluie, ces points de mesure mettent en exergue les apports d'eaux de

UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EN BON ÉTAT, ACCESSIBLE, RESPECTANT

pluie dans les canalisations d'eaux usées, lesquelles créent bien souvent des refoulements chez les usagers ou sur les voiries.

Les multiples applications de ces équipements pointus sont exploitées pour de nombreuses missions du SIAH, aussi bien en exploitation des réseaux qu'en maîtrise d'œuvre, en phase de conception des projets de réhabilitation ou de création de réseaux.

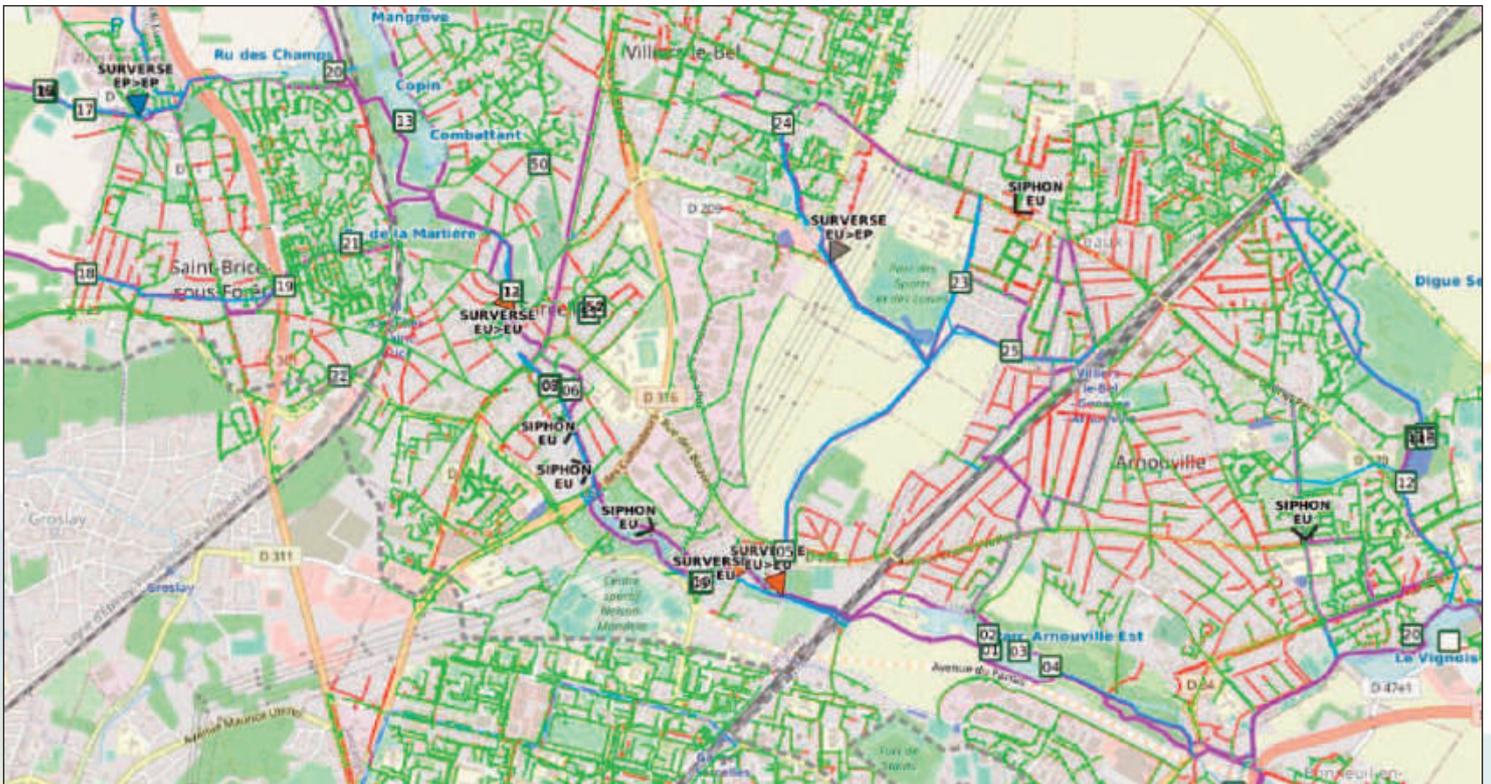
■ RÉVISIONS DES SCHÉMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT (SDA)

Le SIAH a engagé, en 2019, la révision des Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) des réseaux de collecte communaux dont il a pris la compétence au 1^{er} janvier 2019. La plupart de ces études datait en effet des années 2000, et de fait, étaient devenues caduques.

Compte tenu de la complexité de mener à bien de telles études à de telles échelles géographiques, le SIAH s'est doté d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (IC EAU) pour l'aider à concevoir la méthodologie d'étude, à la traduire dans un cahier des charges qui sera soumis à appels d'offres en 2020.

■ SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le premier objectif d'un Système d'Information Géographique a consisté en 2019 à rendre disponible pour l'ensemble des agents un référentiel cartographique homogène consultable à différentes échelles superposant des couches fond de plan (photos aériennes et parcellaires) et des couches patrimoniales liées à la gestion des eaux pluviales et des eaux usées.



Extrait du SIG du SIAH

Ce travail a nécessité la structuration des données géolocalisées dans une base de données centralisée compatible avec les standards nationaux, puis le déploiement d'une solution logicielle SIG robuste et évolutive.

L'ambition de ce travail est de faciliter le diagnostic permanent des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales par une mise à jour continue des données de la base de données. Pour y parvenir, un programme de relevé des ouvrages et réseaux a été lancé en 2019 afin de pourvoir le SIG de données précises, à jour et exhaustives (cotes des fils d'eau, diamètre et matériau des canalisations).

Ce programme pluriannuel d'actualisation et d'enrichissement de la base patrimoniale du SIAH est mené conjointement avec une géolocalisation continue des désordres et points noirs des réseaux afin de mettre en évidence les points de fragilité et zones de vulnérabilité en lien avec le milieu naturel. La mise en perspective des interrelations entre assainissement et milieu naturel est facilitée par le travail de structuration des couches d'information réalisé en 2019 dans le SIG.

L'ensemble de ces efforts vont dans le sens d'une gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux d'assainissement qui sera poursuivi en 2020 et 2021 notamment avec l'intégration systématique en base de données des inspections télévisées par le SIG.

■ MAÎTRISE DES INTRANTS NON DOMESTIQUES

BILAN DE LA DÉMARCHÉ

Dans le cadre de sa mission de protection des cours d'eau et du fonctionnement de sa station de dépollution des eaux usées, le SIAH a mis en place une démarche de maîtrise des rejets non domestiques sur l'ensemble de son territoire. Cette démarche s'inscrit notamment dans l'objectif de respect des exi-

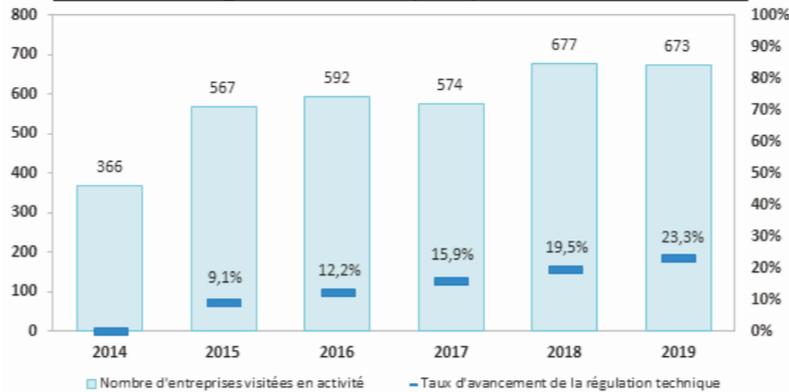
gences réglementaires actuelles. Une politique cohérente et efficace en matière d'assainissement des effluents industriels doit être mise en place afin de réduire dans son ensemble le déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement et d'assurer la sécurité du personnel intervenant dans les réseaux

L'objectif fixé est d'atteindre une maîtrise globale des rejets non domestiques principaux, c'est-à-dire en délivrant des arrêtés d'autorisations de déversement à l'ensemble des industriels le nécessitant et en les accompagnant dans la réalisation de travaux de mise en conformité technique si besoin.

D'un point de vue opérationnel, la première étape de la démarche consiste en une visite diagnostic des installations d'assainissement de chaque entreprise afin de s'assurer de leur conformité tant dans leur conception (séparativité des réseaux, isolement du site en cas de pollution accidentelle, rétention des produits potentiellement dangereux pour l'environnement, etc.) que dans la qualité des effluents rejetés. Si cette qualité n'est pas compatible avec les caractéristiques admissibles dans les réseaux ou en entrée de station de dépollution, un dispositif de prétraitement peut alors s'avérer nécessaire.

Si les investigations menées établissent que les installations d'assainissement ne sont pas conformes (dans leur conception et/ou dans la qualité des effluents rejetés), les services du SIAH assistent les entreprises pour la définition et la réalisation des travaux nécessaires à leur régularisation technique. Il est à noter que des aides financières peuvent être octroyées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour la réalisation de certains travaux. Le SIAH accompagne alors les entreprises pour la constitution des dossiers et met en place le lien avec l'AESN.

Evolution de la régularisation technique depuis le début de la démarche



Ce programme d'actions a permis, à ce jour, le diagnostic de près de 673 établissements dont 356 pour lesquels des travaux de mise en conformité ont été préconisés. Au 31 décembre 2019, 101 contre-visites ont été réalisées et 83 d'entre-elles ont conduit à attester de la bonne réalisation des travaux de mise en conformité préconisés. A la fin de l'année 2019, le taux d'avancement de la régularisation technique est de 23,3%.

En outre, pour être conforme, les entreprises doivent être titulaires d'un arrêté d'autorisation de déversements des eaux usées non domestiques en cours de validité. Le SIAH s'assure de cette conformité lors des diagnostics et assiste les établissements non conformes dans leur régularisation. Chaque établissement visité se voit attribuer un document permettant d'assurer la régularisation administrative de son rejet d'eaux usées en fonction de la qualité de celui-ci :

- s'il rejette des eaux usées autres que domestiques, un arrêté d'autorisation doit être délivré par la mairie en application de la réglementation en vigueur ;
- s'il ne rejette que des effluents assimilables à de rejets domestiques, une attestation de non déversement d'eaux usées autres que domestiques est délivrée par la mairie.

A fin 2019, 67% des établissements visités ayant des rejets d'eaux usées non domestiques possédaient un arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées



La dénomination d' « industriels » ne concerne pas seulement les gros sites de production mais également d'autres activités plus restreintes (coiffeurs, garagistes, blanchisseries, transporteurs, restaurateurs, etc.)



non domestiques en cours de validité.

Une quantification des impacts du non-respect de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales chez les établissements industriels est effectuée depuis 2015 sur la base des diagnostics réalisés et a permis de recenser :

- 22 420 m² de surface active anormalement raccordés au réseau d'eaux usées ;
- Une pollution rejetée au milieu naturel équivalente à 390 équivalents habitants (EH).

Les travaux réalisés par les établissements diagnostiqués depuis le 1^{er} janvier 2015 ont permis de mettre en conformité 4 170 m² (soit 17% de la surface active totale recensée) et 190 EH dont 80 EH en 2019 (soit 49% de la pollution au milieu naturel recensée).

■ EVOLUTION 2019

En 2019, les évolutions suivantes ont été apportées à la démarche :

- 2 établissements ont été audités,
- 13 établissements ont réalisé les travaux prescrits par le SIAH,
- 36 projets d'arrêtés d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques et attestations de non déversement d'eaux usées non domestiques ont été envoyés aux mairies ou transmis au Président du SIAH pour visa,
- 14 arrêtés d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques ont été envoyés aux établissements après visa de la mairie ou du Président du SIAH.



4 RESTAURER ET PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES SUPERFICIELS



DES VALEURS ANCO

L'

L'accomplissement de missions de service public ne saurait se retrancher derrière une approche numérique en matière de ressources humaines. La qualité du service rendu n'est pas proportionnelle au nombre d'agents qui exercent ce service. Elle est en revanche directement liée à la qualité de ces agents, à leurs compétences, et aux conditions dans lesquelles la collectivité les met en situation d'exercer leur métier et d'exprimer leur sens du service public.

La valeur humaine est ainsi depuis bien longtemps ancrée au SIAH comme valeur fondamentale de la vie quotidienne des équipes syndicales, dont l'implication et le dévouement font sens dans des domaines d'activité nécessitant une grande réactivité aux événements, à toute heure, quelles que soient les conditions météorologiques.

... (suite page 48)



TRANSPAREN

CRÉÉES

PARTIE

5



SERVICE
PUBLIC

QUALITÉ

RÉACTIVITÉ

DISPONIBILITÉ

CE

En tant que fonctionnaire territorial, le rapport à l'utilisateur de chacun est spécifique et ces spécificités sont des devoirs : réactivité, transparence, disponibilité. Ces engagements s'exercent dans un cadre juridique très évolutif, au demeurant largement impulsé par la jurisprudence, et qui requièrent de chaque agent, quel que soit son niveau de responsabilité, une sensibilité profonde aux enjeux juridiques, voire judiciaires, de chacune de ses actions.

Ces engagements requièrent également de chacun une capacité à évaluer et à critiquer les actions menées et dans une logique d'amélioration continue du service, à se remettre en question lorsque cela se révèle nécessaire.

Ces valeurs portées par le SIAH ne confinent pas ce dernier dans son propre giron. Le SIAH échange, par-

tage, ouvert sur le monde de l'éducation et de la recherche, et ouvert sur le Monde, tout simplement. Parce que le partage d'expériences auprès de tous les publics que côtoie le SIAH est non seulement un vecteur de reconnaissance, individuellement et collectivement, au-delà des politiques de bien-être au travail mises en œuvre au Syndicat. C'est également et surtout une opportunité pour chaque interlocuteur du SIAH de comprendre le travail des équipes syndicales et d'appréhender ce qui peut être reproductible, ou pas, sur d'autres territoires, en France ou dans le Monde.

Parce que l'intérêt public, dont notre belle collectivité est un des garants, ne se résume jamais aux seuls intérêts locaux.

L'HUMAIN : RESSOURCE ESSENTIELLE ET PRÉCIEUSE

L'entreprise, la collectivité, ne sont rien sans le facteur humain. Que la ressource soit à dominante manuelle ou intellectuelle, la valeur humaine est essentielle à l'épanouissement de chaque agent, dans un équilibre entre vies professionnelle et privée. Cet équilibre subtil suppose un engagement de tous les instants de l'ensemble de l'encadrement, et un degré de confiance élevé entre Élus et Direction d'une part, et l'ensemble des équipes d'autre part. La hiérarchie verticale a ses limites et seule une expression pleine et entière de chacun peut contribuer à optimiser les performances de chaque agent et de fait, de donner sa pleine mesure au travail collectif qui constitue le service public rendu.

■ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (H&S)

Les conditions de travail, qui plus est dans des métiers potentiellement dangereux, comme dans l'assainissement, rendent les problématiques d'hygiène et de

sécurité, particulièrement prégnantes dans le quotidien des équipes.

C'est pourquoi ces aspects ne souffrent que de peu de discussions quant aux moyens alloués pour préserver la santé des travailleurs, de ses intervenants extérieurs, et des usagers des ouvrages du SIAH.

En 2019, les actions ont principalement été axées sur les sujets suivants :

- **Mise en sécurité des sites techniques du SIAH, pour un total de 229 000 € TTC :**
 - o Modification des garde-corps sur le bassin du Bois d'Orville (Louvres),
 - o Mise en place de graisseurs de vannes automatiques sur les bassins de Villeron, Fossé Galais (Fontenay-en-Parisis), Les Garennes (Fontenay-en-Parisis),
 - o Remplacement de la trappe du local technique du bassin de Val Le Roy (Bouqueval),

- o Remplacement des échelles de descente dans les ouvrages du Clos de la Charrière (Bouffémont) et des Marais (Domont),
- o Contrôles de conformité des installations (équipements Eaux usées et Eaux pluviales),
- o Mises en sécurité diverses (garde-corps bois/métalliques, caillebotis hors-service, réparation de portails, portillons et clôtures, remplacement de lisses basses, ...),
- o Réparation des réseaux (tampons, avaloirs descellés, mise en sécurité suite affaissements de voirie, ...).

• **Equipements de protection collective et de protection individuelle,**

- o Achats de vêtements et matériels (détecteurs 4 gaz, masque auto-sauveteur d'entraînement, fauteuils ergonomiques) 15 700 € TTC
- o Maintenance des équipements de protection individuelle, 8 600 € TTC

• **Formations H&S, pour un total de 24 000 € TTC :**

- o Formation défibrillateur,
- o Formation maniement extincteurs,
- o Formations M04 espace confiné, pré-requis CATEC M05 et recyclage CATEC,
- o Formations risques routiers phase 1 et phase 2,
- o Formation personnel non électricien et recyclage,
- o Formation travaux en hauteur,
- o Formation gestes et postures administratif et technique,
- o Formation risque biologique en milieu ouvert,
- o Formation SST et recyclage.

■ **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

La démarche de santé et bien-être au travail s'est traduite en 2019, pour un montant de 7 000 € TTC, par plusieurs séances thématiques sur les sujets suivants :

- la pensée positive comme facteur d'énergie,
- la physiologie, le physique, le système nerveux, pour une meilleure performance,
- l'intelligence émotionnelle,

- la performances des pauses,
- la neuro-communication,
- la prévention de la santé,
- le neuro-feedback,
- la performance physique,
- le développement personnel et collectif comme facteur d'intégration et de performance collective,
- les boosters énergétiques de l'entreprise,
- l'alimentation évolutive associée aux neurosciences comme outil de performance.

Par ailleurs, après deux périodes tests en 2017 et 2018, l'acceptation des chiens dans les bureaux du SIAH, dans un cadre d'organisation et de fonctionnement qui a fait l'objet de consultations de l'ensemble du personnel suite aux périodes de tests, a été validée en septembre 2019, comme vecteur de communication interne et de bien-être.

■ **POLITIQUE DE FORMATION / SOCIALE**

FORMATION :

Depuis plusieurs années, le SIAH accompagne les agents dans leur volonté de progresser, par la mise en place d'une politique de formation volontariste. Lors des évaluations annuelles, l'encadrant définit la ou les formation(s) à suivre par l'agent au regard de ses nécessités de progression. Des priorités sont définies en fonction des objectifs assignés au service.

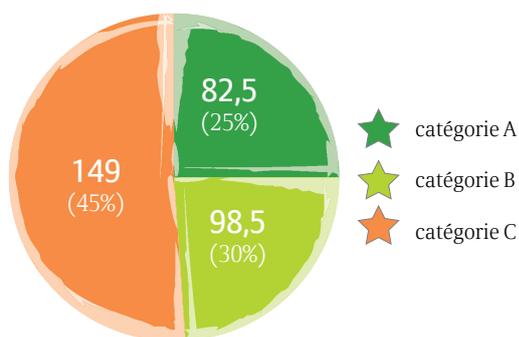
Le projet de formation établi au titre de l'année 2019 se traduit par plusieurs axes :

- continuer la structuration de ses services pour en faciliter son organisation (management, approfondissement des connaissances techniques, amélioration des procédures, mise en place de modes opératoires),
- continuer l'intégration des nouveaux agents pour améliorer le fonctionnement des services (perfectionnement et acquisition de nouvelles compétences pour développer les activités et du statut de la fonction publique pour connaître les droits et devoirs des fonctionnaires mais aussi les organes paritaires),



- la sensibilisation de l'ensemble des agents aux aspects sécurité : sur le lieu de travail, incendie, conduite en situation difficile, sauveteurs secouristes du travail.

Nombre de jours de formation réalisés en 2019 par catégorie d'emploi



Au titre de l'année 2019, plusieurs objectifs de formation ont été définis : aider les agents contractuels à réussir le concours d'entrée dans la fonction publique territoriale, sensibiliser à l'hygiène et à la sécurité, favoriser l'acquisition de compétences pour la réalisation des projets interservices et favoriser l'acquisition des compétences par unité.

Depuis 7 années consécutives, le plan de formation, validé par le Comité Technique, est transmis au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Le CNFPT connaît ainsi le besoin de formation du SIAH et peut définir l'année suivante une offre adaptée aux métiers à dominante techniques.

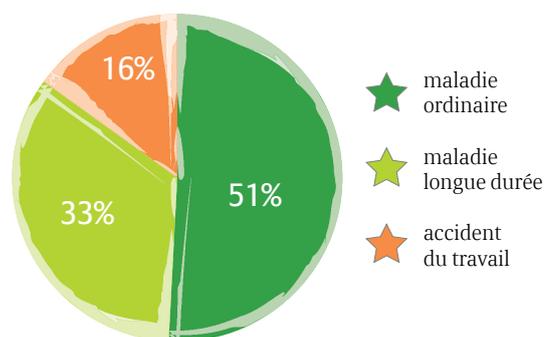
Le total du nombre de jours réalisés est de 277 jours soit une moyenne de 5 jours par agent. Le coût total des formations au titre de l'année 2019 est de 57 953 € TTC.

■ TAUX D'ABSENTÉISME

L'absentéisme pour raison de santé est un problème structurel dans la fonction publique territoriale. Les structures de taille à peu près comparable à celle du SIAH ont un taux d'absentéisme, tous risques confondus, de 9,8 % en 2018 hors congé de maternité. En 2019, au SIAH du Croult et du Petit Rosne, le taux d'absentéisme fut de 2,7 %, hors congé de maternité, avec un taux plus bas que la moyenne nationale, ce

qui est très satisfaisant. La part du temps non travaillé en raison des absences toutes confondues, est de 3,3 % ce qui représente environ 2 agents absents sur toute la période considérée.

Répartition par nature d'arrêt de travail pour l'année 2019 (hors congés maternité)



■ TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail constitue une opportunité notamment pour améliorer la performance des services, pour prendre en compte la santé et la qualité de vie des agents au travail dont les postes sont éligibles. C'est avec la volonté d'atteindre ces objectifs que le SIAH a mené des démarches de sensibilisation du personnel en étroite collaboration avec tous les responsables de service courant 2019. Des critères ont été mis en place comme par exemple une ancienneté minimale d'un an pour présenter une demande de télétravail et la définition de jours comme le mardi ou le jeudi dans un premier temps.

Chaque responsable de service a identifié la faisabilité de mise en place du télétravail et conduit des entretiens avec chaque agent sous forme de questionnaires. Il en est ressorti notamment la volonté d'une mise en place sous forme de test et moyennant un jour par semaine la première année.

Le SIAH effectuera un bilan de la mise en place notamment au cours des entretiens professionnels de fin d'année.

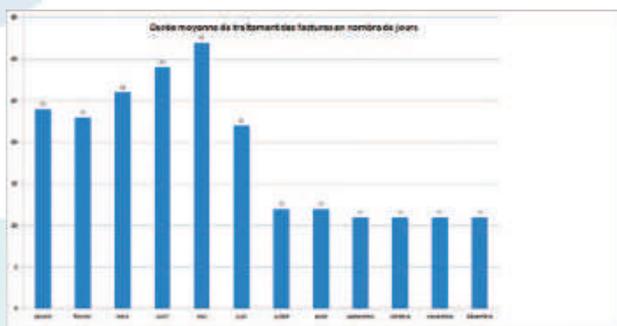
LA RÉACTIVITÉ COMME MOT D'ORDRE

En tant que service public, qu'il s'agisse du domaine administratif (courrier, plaintes, factures) ou techniques (dysfonctionnement de réseaux, questionnements de l'utilisateur,...), le SIAH doit à l'utilisateur une réactivité performante et sans faille. C'est le sens des procédures mises en place au sein du SIAH et des indicateurs permettant d'évaluer lesdites procédures.

■ DÉLAI DE PAIEMENT DES FACTURES EN 2019

A compter de la date de réception de la facture, le SIAH dispose de 20 jours pour certifier le service fait, liquider la facture et après émission du mandat opérer sa transmission au comptable public pour paiement, ce dernier ayant 10 jours pour régler la facture.

En 2019, le SIAH a reçu 1 994 factures. La durée moyenne de traitement de ces factures est de 20 jours avec une durée moyenne de certification des factures de 4 jours, un délai moyen de mandatement de 14 jours et enfin un délai de signature des mandats de 2 jours. Le SIAH respecte donc le délai règlementaire de paiement, permettant ainsi de ne pas aggraver la santé financière des entreprises avec lesquels il a contractualisé.



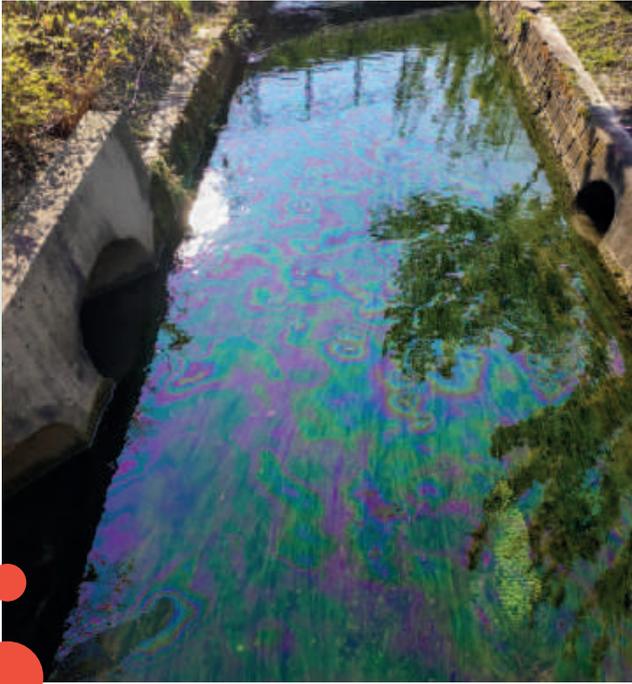
■ RÉPONSE AUX COURRIERS

Entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019, le SIAH a reçu 7 875 courriers. Parmi ceux-ci, on trouve 4 323 courriers et courriels avec demandes de réponse comprenant par exemple des factures (46 %), des demandes de contrôle de conformité des branchements des particuliers (29%), des demandes d'avis en matière d'aménagement. 110 plaintes ont été enregistrées comprenant 91 relances de factures impayées souvent inutilement et 18 plaintes relatives au fonctionnement comme par exemple des inondations. Le SIAH a créé un outil dématérialisé et automatisé de gestion des plaintes avec relance par courriel en cas de non-réponse sous 5 jours afin d'opérer une traçabilité et une réactivité vis-à-vis des usagers.

■ ASTREINTES

POLLUTIONS ACCIDENTELLES ET AUTRES PROBLÈMES DE RÉSEAUX

En 2019, le service d'astreinte du SIAH est intervenu à 20 reprises pour diverses pollutions des cours d'eau sur les bassins du Croult et du Petit Rosne. Ces interventions consistent à essayer d'enrayer la pollution en mobilisant des moyens pour bloquer la pollution puis la retirer lorsque cela est possible à l'aide de camions munis d'une pompe aspirante. En parallèle, les agents du SIAH effectuent une remontée des cours d'eau et des réseaux hydrauliques concernés afin de déterminer l'origine des pollutions. Ces



Plaques d'hydrocarbures sur le Croult à Gonesse

actions se réalisent conjointement avec les autres opérateurs de la force publique (Pompiers, Police Nationale et Municipale ou Gendarmerie et services communaux).

Le service d'astreinte du SIAH intervient également très régulièrement pour des problèmes liés aux réseaux des eaux usées et des eaux pluviales (engorgements, casse de canalisation, etc.), avec l'appui d'entreprises spécialisées (curage de réseaux, etc.) avec un délai maximum visé de 1h à compter de la demande aux entreprises d'astreinte.

LE DROIT, PARTIE INTÉGRANTE DE CHAQUE MÉTIER

Le droit public est particulièrement dense et son application à une structure comme le SIAH conduit à la mise en œuvre de moyens conséquents pour s'assurer que les actions engagées sont bien dans un cadre juridique connu et maîtrisé. La volonté de sensibiliser l'ensemble des agents aux aspects juridiques de leur métier, conduit à partager très largement parmi les services, l'analyse des textes susceptibles d'être applicables au SIAH.

■ VEILLE JURIDIQUE

La veille juridique consiste pour le SIAH à identifier toute nouvelle disposition juridique ou texte de droit à travers différentes sources d'informations sélection-

nées. Tous les textes et projets de textes considérés comme applicables au SIAH sont recensés mensuellement et alimentent ensuite une base générale. La veille juridique prend en compte les textes publiés mais aussi les textes en cours d'élaboration. En effet, un tri a conduit à la définition des textes importants, et qu'ils soient importants ou non des textes informatifs et à analyser, avec dans tous les cas fixation d'une fréquence de révision et la création d'indicateurs associés.

Plus précisément, deux types de textes existent :

- les textes informatifs qui ne nécessitent pas d'analyse et n'induisent pas une ouverture de fiche d'analyse ;



(ils figurent cependant dans le tableau de veille juridique car un texte informatif peut devenir contraignant pour le SIAH, par exemple si le SIAH prend une nouvelle compétence) ;

- les textes contraignants qui sont soumis à analyse par l'agent dont les missions sont en lien avec le domaine d'application du texte.

En 2019, 657 textes ont été identifiés et intégrés dans la veille juridique. Parmi ces textes, 116 ont été diffusés à titre informatif aux agents du SIAH, et 541 ont été identifiés comme devant faire l'objet d'une analyse par les services.

Sur les 657 textes identifiés en 2019, 108 textes ont été identifiés comme revêtant une importance particulière pour le SIAH. Cette importance se mesure au regard des enjeux concernés par les textes et/ou des obligations de nature qui vont peser sur le SIAH.

Parmi ce total, ce n'est pas moins de 20 lois qui ont été publiées en 2019, 109 textes réglementaires (décrets, arrêtés) et 15 circulaires.

■ LE SAGE COMME OUTIL :

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer, déclinaison locale du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin hydrographique Seine-Normandie, est bien plus que les documents qui le composent. Approche réglementaire s'il en est, de par l'existence

d'un Règlement et d'un Plan D'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui seront approuvés en 2020, un SAGE est également une démarche politique permettant à l'ensemble des acteurs de l'Eau d'un territoire, de se connaître, d'échanger, et de travailler ensemble pour le bien de l'Eau.

Autant dire que la perspective de l'approbation par arrêté préfectoral, après de nombreuses années d'élaboration, est très favorable à l'application sur le territoire d'exercice du SIAH, de règles fortes en faveur de la protection des eaux superficielles et des ressources, constituant un outil réglementaire essentiel pour la mise en œuvre des politiques propres au SIAH.



5



DISPO

L'ÉVALUATION PERMANENTE ET LA TRANSPARENCE DE L'ACTION PUBLIQUE

Le SIAH étant le garant de dépenses d'argent public, il se doit d'exercer une réelle transparence vis-à-vis de l'utilisateur par rapport à ses actions et à l'efficacité de celles-ci. C'est ainsi que des mesures très précises sur la qualité de l'eau de nos rivières et des sur la composition des écosystèmes que nous créons dans le cadre de nos projets de restauration de cours d'eau et/ou de zones humides.

■ UN RÉSEAU DE MESURE DU MILIEU NATUREL FIABILISÉ

Le territoire du SIAH est défini par les deux bassins versants des cours d'eau du Croult et du Petit Rosne. Ce secteur est situé au sud-est du Val d'Oise sur une superficie de 20.000 hectares. Ces deux cours d'eau représentent un linéaire d'environ 54 km. Le Petit Rosne est le plus important affluent du Croult, il prend sa

source à Bouffémont et rejoint le Croult au niveau de la commune d'Arnouville. Le Petit Rosne possède 9 affluents et le Croult possède 3 affluents.

La connaissance de la qualité des eaux de nos rivières s'appuie sur des mesures effectuées sur des sites représentatifs par temps sec (au minimum 2 jours de temps sec). En 2019, le suivi a été réalisé sur 20 points, 13 sur le bassin versant du Petit Rosne et 7 sur le bassin versant du Croult.

Les résultats de ces mesures sont représentés dans le tableau ci-dessous. Les points de mesure y sont répartis en fonction des résultats sur chaque type de paramètre analysé. A quelques exception près, la plupart des points de mesure sont répartis entre les classes de qualité « passable » et « très mauvaises ».

Répartition des 20 points de mesure par classe de qualité pour chaque type d'altération

Classe de qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Altération Matières Organiques et oxydables	0	6	5	1	8
Altération Matières azotées	1	0	4	3	12
Altération Nitrates	0	2	7	10	1
Altération Matières Phosphorées	0	3	8	4	5
Altération Minéralisation	0	1	8	10	1
Bilan Global	0	0	0	8	12

■ SUIVI SCIENTIFIQUE

Le SIAH a mis en place, en 2019, les conditions d'une collaboration avec l'Agence Régionale de la Biodiversité, que le SIAH subventionne annuellement, pour établir des inventaires naturalistes précis et complets sur le site de la création de zone d'expansion humide dans la quartier du Vignois à Gonesse, sur le Croult. Ce suivi donnera lieu bien entendu à des communications, notamment à l'attention des usagers du site, riverains et promeneurs.

Ce suivi scientifique, que le SIAH engage sur l'ensemble de ses sites, s'est concrétisé par le recrutement d'un écologue de manière à être au plus près du fonctionnement des écosystèmes et le plus réactif possible aux impacts nocifs sur ces mêmes écosystèmes, notamment des activités humaines.

Ces démarches pluri-annuelles ont vocation bien évidemment à servir de retours d'expérience sur les nouveaux projets du SIAH. Enfin, ils constituent une base de documentation essentielle pour mieux comprendre le fonctionnement des corridors écologiques au sein du territoire du SIAH et avec les sites remarquables connexes. C'est ainsi qu'en 2019, des connexions ont été démontrées entre les parcs de Seine-Saint-Denis et le site du Vignois, en ce qui concerne l'oie bernache. Ces suivis sont au cœur des politiques de trames verte et bleue, et sont l'essence même, d'un point de vue environnemental, des projets menés par le SIAH sur les rivières Croult et Petit Rosne.

Aujourd'hui, un maître d'ouvrage tel que le SIAH ne peut pas mener ses projets sans se préoccuper des attentes de la population riveraine. D'une part parce que ces attentes peuvent souvent être intégrées aisément au projet sans d'énormes surcoûts. D'autre part parce que ce contact avec la population riveraine est un gage de bonne compréhension par cette dernière du fonctionnement des sites gérés par le SIAH et de fait un atout pour que le site soit respecté et le mieux intégré possible au cadre de vie local.

Le SIAH a ainsi réalisé en 2018 et 2019 des actions, de type sondage auprès des usagers et riverains afin de recueillir leurs attentes et leurs visions des projets tels que menés par le SIAH. Le résultat de ces démarches a conduit à quasiment systématiser sur les projets de réouverture la création de supports spécifiques (lettre périodique en boîte aux lettres, page facebook,...) de manière à établir et pérenniser un échange riche et constructif entre le SIAH et les usagers de ses sites.



■ UNE COLLECTIVITÉ TOURNÉE VERS L'EXTÉRIEUR

Le SIAH souhaite délibérément partager ses expériences, non par prétention mais pour montrer à voir aux acteurs de l'eau de notre territoire comme d'autres territoires, en Ile-de-France, en France mais dans le monde entier, que des choses sont possibles, qu'il est possible de concilier prévention des inondations et écologie. Ce partage n'a de sens que s'il est critique, vis-à-vis des points d'achoppement, mais pour un décideur qui recherche des arguments pour se lancer dans un projet de restauration de rivières, rien de tel que de voir la réalité de terrains, avec ses réussites, ses contraintes, et parfois ses échecs.

Le SIAH, naturellement depuis longtemps est ouvert aux mondes de l'éducation, de la recherche et en 2019, il est intervenu, au travers de ses agents, dans les contextes suivants :

- o Université Technologique de Compiègne (UTC) – intervention dans le cours d'hydrologie urbaine
- o Université de Cergy-Pontoise – intervention dans le cours de Master 2 Eco-conception et Gestion des déchets (ECOGED)
- o Université de Paris Nanterre – collaboration à un projet universitaire de Master 1 (Géographie, Gestion de l'eau et Développement local) sur le sujet de l'approche paysagère sur le Croult et le Petit Rosne : Diagnostic des formes et usages du Croult et du Petit Rosne.
- o ASTEE – participation au groupe sur les petites rivières urbaines et présidence de la Commission Ressource en Eau et Milieux Aquatiques
- o ARCEAU – participation au groupe sur les petites rivières urbaines

- o "Marche du Petit Rosne", organisée par l'ASSARS
- o Semaine du développement durable à Louvres
- o Les Naturelles de Montmorency
- o Présentations des sites du Vignois à Gonesse et de la réouverture du Petit Rosne à Sarcelles à l'Ecole Nationale Supérieure de l'Energie, l'Eau et l'Environnement (ENSE3 – Grenoble) ainsi qu'au Sommet « The Nature of Cities » à Paris, collaboration avec l'Agence Régionale de la Biodiversité Ile-de-France.

■ L'AMÉLIORATION CONTINUE

L'amélioration continue, régulièrement reconnue depuis 2000 au travers de la certification ISO-14001, est instaurée comme valeur intrinsèque de travail, comme état d'esprit, en dehors de toute considération de productivité. La qualité comme objectif majeur de réalisation du service public par le SIAH, nécessite toutefois la capacité de chacun, à chaque niveau de responsabilité, de se remettre en question. Mais la richesse intellectuelle de cette démarche et les bénéfices qu'en retire le SIAH, vont bien au-delà des contraintes induites : motivation des équipes, qualité du travail reconnue, adaptation des moyens aux objectifs, l'amélioration continue est tout sauf un outil de pression sur les agents du SIAH. C'est au contraire un atout complémentaire aux actions de santé et de bien-être impulsées, qui est de nature à mettre chacun et chacune, au sein du SIAH, dans les meilleurs conditions matérielles et psychologiques pour exprimer pleinement ses compétences et développer avec sérénité son potentiel.



CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Le Système de Management de :

SIAH Croult et Petit Rosne

Site principal : Station de depollution rond-point de la 5ème
République, 95140 Garges-lès-Gonesse, France.

a été enregistré par Intertek comme étant conforme aux
exigences de la norme :

ISO 14001:2015

Le Système de Management est applicable à :

Maitrise de la gestion et de l'entretien des réseaux et ouvrages
intercommunaux et communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.
Gestion écologique et prévention des inondations du Croult et du
petit Rosne.

Certificat n° :
0081728

Date de certification initiale :
23 août 2006

Date de certification :
22 juillet 2018

Date d'émission du certificat :
25 septembre 2018

Date d'expiration :
22 août 2021



Calin Moldovean
Président, Business Assurance

Intertek Certification France
67, Bd Bessières
75017 Paris, France



L'émission de ce certificat n'engage la responsabilité d'Intertek envers aucun tiers autre que le client, et uniquement selon les termes définis par le contrat. La validité du présent certificat est soumise au maintien de la conformité du système de l'organisation par rapport aux règles de certification de système d'Intertek. Sa validité peut être confirmée sur demande par email à certificates.validation@intertek.com ou en scannant le code sur la droite avec un smartphone.



DES INDICATEURS POUR



R ÉVALUER

PARTIE

6



Code indicateur	Objet				
CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE					
	Présentation du territoire				
	cf. partie 1				
	Mode de gestion du service :				
	régie				
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées				
	242 502 habitants sont raccordés aux réseaux d'eaux usées				
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels				
En 2019, 283.323 équivalents habitants (EH) ont été traités par la station de dépollution.	Société	Commune	Activité	Date de délivrance de l'arrêté d'autorisation	Auto-surveillance
	BASTINGUAL - INTER-MARCHE	MONTMORENCY	Supermarché + vente carburant + aire de lavage	27/05/2019	Non
	BUFFALO GRILL	SAINT-WITZ	Restaurant de grillades	18/05/2019	Non
	CAGARGES	GARGES-LES-GONESSE	Vente de pièces automobiles, entretien mécanique de véhicules légers ; station de lavage couverte (environ 25.000 lavages / an)	16/01/2019	Non
	CARPET CLEAN	SARCELLES	Nettoyage de tapis	09/09/2019	Non
	CBS // Roissy Parking Services	ROISSY	Restauration rapide + Gardiennage de voitures	09/09/2019	Non
	DISECO	ECOUEEN	Supermarché, boucherie (avec préparation sur place), poissonnerie, boulangerie (pas de préparation)	16/05/2019	Non
	EASY HOTEL ST WITZ	SAINT-WITZ	Hôtel de 117 chambres ; seul le petit déjeuner est servi sur place ; piscine extérieure	16/05/2019	Non
	HOTEL GRIL DE SAINT WITZ SURVILLIERS	SAINT-WITZ	Hôtel de 59 chambres + restaurant (59 repas / jour) ; laverie (10 machines / jour environ)	16/05/2019	Non
	LE BOLAT	ARNOUVILLE	Bar-tabac et restauration de type rapide (35 sandwiches servis par jour)	16/05/2019	Non
	M. DEROUBAIX DIDIER	SAINT-WITZ	Boucherie charcuterie traiteur	16/05/2019	Non
	NAGOYA (Bon Soleil)	SAINT-WITZ	Restaurant de spécialités asiatiques (80 repas par jour)	16/05/2019	Non
	NEILWAN	SAINT-WITZ	Restauration rapide sur place ou à emporter	16/05/2019	Non
	NOUVELLE TAIBA	SARCELLES	Abattoir de volailles, découpe et préparation des viandes, vente aux particuliers	09/09/2019	Non
	O LAVAGE	ECOUEEN	Station de lavage des véhicules légers	09/09/2019	Non
	SERSI	SAINT-WITZ	Restauration	16/05/2020	Non
SILVER AUTO	MONTSOULT	Vente de véhicules légers, entretien et lavage sur site	28/11/2019	Non	
SOCIETE D'EXPLOITATION HOTELIERE	SAINT-WITZ	Hôtel de 88 chambres ; pas de restauration sur site ; laverie (20 machines / jour environ)	16/05/2019	Non	
	Linéaires des réseaux de collecte des eaux usées :				
	135 km				
	Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants				
	cf. partie 4				
D.203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration				
	La quantité de boues issues du système de traitement de la station de dépollution de Bonneuil-en-France est de 3 127 tonnes de matières sèches pour l'année 2019.				

Code indicateur	Objet			
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DE SERVICES				
Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès				
<p>Les modalités de tarification du service d'assainissement varient d'une commune à l'autre. En effet, une commune peut décider ou non d'instituer une redevance d'assainissement et ce, bien que celle-ci adhère à une structure publique ou qu'elle ait décidé la contractualisation de la gestion du service à une entreprise privée par voie de délégation de service public par exemple. D'autres structures peuvent intervenir afin de prélever des redevances. De la même manière, les frais d'accès au service public d'assainissement dépendent étroitement des frais d'accès à l'eau potable qui dépendent du gestionnaire d'eau potable.</p> <p>On peut citer la participation pour le financement de l'assainissement collectif, sorte de droit de péage à l'assainissement réglée en une fois par le pétitionnaire de la nouvelle construction ou dès lors qu'il existe un supplément d'évacuation des eaux usées.</p> <p style="text-align: center;"><i>(cf. ci-après le montant perçu par le SIAH au titre de l'année 2019).</i></p>				
Présentation d'une facture d'assainissement (Bonneuil-en-France)				
	PRIX UNITAIRE	BASE 120 M ³ € HT	TVA %	TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU				
ABONNEMENT	23,37	23,37	5,5	24,66
CONSOMMATION ANNUELLE PART DISTRIBUTEUR	1,5007	180,084	5,5	189,98
REDEVANCE COMMUNALE	-	-	-	-
REDEVANCE DE PRÉLÈVEMENT DE L'AESN	0,03	3,6	5,5	3,8
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EU				
REDEVANCE COMMUNALE	0,417	50,04	0	50,04
REDEVANCE D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX	-	-	-	-
REDEVANCE SYNDICALE DE TRAITEMENT DES EU	1,4	168	0	168
ORGANISMES PU				
LUTTE CONTRE LA POLLUTION AESN	0,42	50,4	5,5	52,79
MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE	0,1850	22,20	0	22,20
VOIX NAVIGABLES DE FRANCE	0.0117	1,404	5.5	1,48
SOUTIEN D'ÉTIAGE EPTB SEINE GRANDS LACS	0,01	1,2	5,5	1,27
TOTAL ANNEE N				514,22
INDICATEURS DE PERFORMANCE				
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées			
	98%			
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de réseaux de collecte des eaux usées			
	15/120			
P.203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994			
	Indicateur non disponible			
P.204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006			
	Les équipements d'épuration de la station de Bonneuil-en-France sont conformes à ces décrets et en particulier aux articles R.2224-10 et 2224-14 avec la mise en place d'un traitement plus rigoureux assuré depuis 2006 suite au classement en zone sensible du milieu récepteur en décembre 2005.			

INDICATEURS DE PERFORMANCE

P.205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		
	Les performances sont garanties hors périodes inhabituelles type coupure électrique.		
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon les filières conformes à la réglementation		
	100 %		
P.251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers		
	0 %		
P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		
	Nombre de points noirs par 100 km de réseau : 0,01		
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées		
	0,42 %		
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		
	CAS GÉNÉRAL EN MOYENNES JOURNALIÈRES		
Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
MES	35	85	90%
DBO5	25	50	80%
DCO	125	250	75%
NTK	10	15	75%
N – NH4	7	Sans objet	80%
Azote Total (NGL)	20	Sans objet	70%
Phosphore Total (Pt)	2	5	70%
	CAS GÉNÉRAL EN MOYENNES ANNUELLES		
Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration rédhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
Azote Total (NGL)	10	Sans objet	OU 70%
Phosphore Total (Pt)	1	Sans objet	ET 80%



REJET DÉGRADÉ EN MOYENNES JOURNALIÈRES			
Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration réhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
MES	35	85	90%
DBO5	25	50	80%
DCO	125	250	75%
NTK	10	15	75%
N – NH4	7	Sans objet	80%
Azote Total (NGL)	20	Sans objet	70%
Phosphore Total (Pt)	2	5	70%
REJET DÉGRADÉ EN MOYENNES ANNUELLES			
Paramètres	Concentration maximale en mg/l	Concentration réhibitoire en mg/l	Rendement d'élimination minimum
Azote Total (NGL)	60	Sans objet	Sans objet
Phosphore Total (Pt)	2	Sans objet	80%

Le niveau de rejet à respecter s'entend en concentration OU en rendement

P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
	Pour les réseaux intercommunaux, l'indice de connaissance est de 90/120
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
	cf. page 08-12
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
	Indicateur non disponible
P 258.1	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamation
	0,45 %

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montant des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement des travaux

Eaux pluviales : montant financier des travaux = 1 866 433 €, montant des subventions des collectivités = 258 520 €

Eaux usées : montant financier des travaux = 31 226 330 €, montant des subventions des collectivités = 3 709 216 €

Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de dette au cours du dernier exercice (capital / intérêts)

Encours de la dette : eaux pluviales = 4 425 923 €, eaux usées = 95 175 556 €. Remboursements capital : eaux pluviales = 733 695 €, eaux usées = 303 328 €. Remboursements intérêts : eaux pluviales = 187 120 €, eaux usées = 1 458 569 €

Montant des amortissements

3 528 757 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montant prévisionnel (€ HT)
EAUX PLUVIALES : INONDATIONS ET RECONQUÊTE DU MILIEU NATUREL 2020			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France</i>			
Reste à réaliser	Le Thillay (OP495)	Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	120 000
Reste à réaliser	Vémars (OP 488)	Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	42 220
Reste à réaliser	Vémars (OP 488F)	Travaux de régulation des bassins de Saint-Witz	80 000
Reste à réaliser	Arnouville/Garges-lès-Gonesse/Bonneuil-en-France (OP489B)	Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	135 000
Reste à réaliser	Bonneuil-en-France (OP505)	Maîtrise d'œuvre renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	147 000
Reste à réaliser	Sarcelles (OP146)	Reprise génie civil ouvrage Réserve de Chauffours	132 000
	Louvres-Goussainville (OP510)	Revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	400 000
	Sarcelles (OP504)	Etude de maîtrise d'œuvre réouverture du Petit Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	260 000
	Vémars (OP488B)	Création d'un by-pass du ru de la Michelette	450 000
SOUS-TOTAL			1 766 220
EAUX PLUVIALES URBAINES 2020			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France</i>			
	Roissy-en-France (20ROIS112)	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Allées des Vergers	72 000
	Louvres (OPLouv105A)	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier le Bouteiller Avenue de Roussillon	1 100 000
	Goussainville (OPGous136)	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Jacques Potel	300 000
	Sarcelles (OPSARC146)	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue de Nieuport	100 000
	Sarcelles (OPSARC147)	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Commandant Bouchet	200 000
	Arnouville (OPARNOU158)	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue Balzac	150 000
	Arnouville (OPARNOU159)	Extension du réseau d'eaux pluviales rue Claude Bigel	100 000
	Le Thillay (OPLETH144)	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue de Flore	100 000
	Villiers-le-Bel (OPVLB127)	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales boulevard Charles de Gaulle	100 000
	Villiers-le-Bel (OPVLB133)	Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches	240 000
	Villiers-le-Bel (OPVLB134)	Extension des réseaux d'eaux pluviales quartier Gélinière	240 000
SOUS-TOTAL			2 702 000
EAUX PLUVIALES URBAINES 2020			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</i>			
Reste à réaliser	Domont / Piscop (OP 429J2B)	Réhabilitation du collecteur eaux pluviales Tête Richard	180 000
Reste à réaliser	Domont (OP 468B)	Réhabilitation du collecteur eaux pluviales rue Jean Jaurès	920 000
Reste à réaliser	Ezanville (EP513)	Réouverture du Petit Rosne à l'aval du bassin des Bourguignons 1	900 000
SOUS-TOTAL			2 000 000
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) 2020			
<i>Projet sur le territoire de la Communauté de Commune Carnelle Pays de France</i>			
Reste à réaliser	Baillet-en-France (OP465B)	Maîtrise d'œuvre du ru de Montsout	60 600
SOUS-TOTAL			60 600

Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montant prévisionnel (€ HT)
EAUX PLUVIALES URBAINES 2020			
<i>Projet sur le territoire de la Communauté de Commune Carnelle Pays de France</i>			
	Montsoul (MOMMONST109)	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Emile Combres	150 000
SOUS-TOTAL			150 000
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) 2020			
	SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	200 000
SOUS-TOTAL			2 200 000
EAUX PLUVIALES URBAINES 2020			
	SIAH	Travaux divers sur réseaux	420 000
SOUS-TOTAL			420 000
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) 2021-2023			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France</i>			
	Arnouville (OP489B)	Renaturation du Petit Rosne au droit du château d'Arnouville	2 300 000
	Vémars (OP488c, d et e)	Création d'aménagements de lutte contre les inondations	1 900 000
	Sarcelles (OP504)	Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	1 500 000
	Goussainville (OP495A)	Réouverture du Croult Vieux Pays	1 500 000
	Goussainville (OP429Q2B)	Renaturation du ru du fond de Brison	500 000
SOUS-TOTAL			7 700 000
EAUX PLUVIALES URBAINES 2021-2023			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France</i>			
	Puiseux-en-France (OP19PUIS108)	Redimensionnement du collecteur EP rue du Général Leclerc	1 000 000
	Louvres (DPOUV105B)	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier le Bouteiller (Provence)	1 100 000
	Garges-lès-Gonesse (OPGARG122)	Création d'un bassin de retenue Avenue Demusois	2 300 000
	Garges-lès-Gonesse (OPGARG123)	Aménagement de lutte contre les inondations ZAC de la Fontaine aux Prêtres	1 200 000
	Garges-lès-Gonesse (OPGARG125)	Réhabilitation et création des réseaux d'eaux pluviales quartier Dame Blanche Nord (Projet NPRU)	2 000 000
	Garges-lès-Gonesse (OPGARG124)	Création et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales ZAC des Portes de la Ville	1 000 000
	Sarcelles (OPSARC148)	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Moulin à Vent	300 000
	Sarcelles (OPSARC149)	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Montfleury	100 000
	Sarcelles (OPSARC150)	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette	400 000
	Sarcelles (OPSARC151)	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales ANRU II	3 000 000
	Sarcelles (OPSARC152)	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue des Bauves	250 000
	Sarcelles (OPSARC153)	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue de la Paix	200 000
	Villiers-le-Bel (OPVLB132)	Création d'un bassin de retenue ruelle du Moulin	800 000
	Villiers-le-Bel (OPVLB115)	Consolidation et reprise de l'étanchéité du bassin de retenue rue Charles de Gaulle	300 000
	Villiers-le-Bel (OPVLB130)	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Lierre	200 000
	Villiers-le-Bel (OPVLB135)	Extension du réseau d'eaux pluviales Chemin du Val Roger	500 000
	Goussainville (OPGOUS137)	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales avenue Albert Sarrault	300 000
	Goussainville (OPGOUS138)	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales boulevard Roger Salengro	300 000
SOUS-TOTAL			15 250 000
EAUX PLUVIALES URBAINES 2021-2023			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</i>			
	Saint-Brice-sous-Fôret (OP478b)	Réhabilitation collecteur et aménagement de lutte contre les inondations rue Foch	1 500 000
SOUS-TOTAL			1 500 000
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) 2021-2023			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</i>			
	Montmercy / Saint-Brice-sous-Forêt (OP425)	Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	1 200 000
	Domont (OP430)	Création d'un bassin de retenue Les Prés d'eau	800 000
	Moisselles (OP509)	Renaturation du Petit Rosne en amont du Bassin des Bourguignons 2	600 000
SOUS-TOTAL			2 600 000
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) 2021-2023			
<i>Projet sur le territoire de la Communauté de Commune Carnelle Pays de France</i>			
	Montsoul	Renaturation du ru de Montsoul	1 000 000
SOUS-TOTAL			1 000 000

Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montant prévisionnel (€ HT)
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) 2021-2023			
<i>Projet sur le territoire de la Communauté de Commune Carnelle Pays de France</i>			
	SIAH	Rétablissement des lits naturels à l'intérieur des bassins du SIAH	300 000
	SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	600 000
SOUS-TOTAL			900 000
Eaux Pluviales Urbaines 2020			
	SIAH	Travaux divers sur réseaux	1 260 000
SOUS-TOTAL			1 260 000
ASSAINISSEMENT EAUX USEES 2020			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France</i>			
Reste à réaliser	Bouqueval (OP498)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées le long de la REP	550 000
Reste à réaliser	Louvres (OP491A)	Redimensionnement et réhabilitation des collecteurs d'eaux usées rue de Normandie et chemin de Marly	600 000
	Saint-Witz (OP482u)	Dévoisement du réseau d'eaux usées intercommunal Fosse aux Boucs	520 000
	Vémars (OP488B)	Dévoisement du réseau d'eaux usées	25 000
	Fontenay-en-Parisis (OP19FONT511)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Albert Galle	175 000
	Sarcelles (OPSARC113)	Extension du réseau d'eaux usées rue Pierre Brossolette	258 000
	Roissy-en-France (OP20ROIS112)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées Allée des Vergers	72 000
	Sarcelles (OPSARC116)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Sources	400 000
	Sarcelles (OPSARC117)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Bellevue	250 000
	Sarcelles (OPSARC118)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Miraville	500 000
	Sarcelles (OPSARC146)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de Nieuport	100 000
	Sarcelles (OPSARC147)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Commandant Bouchet	300 000
	Garges-lès-Gonesse (OPGARG120)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Colonel Fabien	720 000
	Garges-lès-Gonesse (OPGARG124)	Création et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ZAC des Portes de la Ville	500 000
	Arnouville (OPARNOU158)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue Balzac	150 000
	Arnouville (OPARNOU159)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Claude Bigel	200 000
	Goussainville (OP42902)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations – Fond de Brisson	1 100 000
	Le Thillay (OP482IA)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Ecoles	260 000
	Le Thillay (OPLETH144)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de Flore	150 000
	Louvres (OPLOUV105A)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier le Bouteiller (Roussillon)	1 300 000
	Villiers-le-Bel (OPVLB127)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Charles de Gaulle	100 000
	Villiers-le-Bel (OPVLB128)	Extension du réseau d'eaux usées rue Jules Ferry	200 000
	Villiers-le-Bel (OPVLB129)	Extension du réseau d'eaux usées sente des Pommiers	200 000
	Villiers-le-Bel (OPVLB133)	Extension du réseau d'eaux usées ruelles de la Ceinture et des Oulches	160 000
	Villiers-le-Bel (OPVLB134)	Extension des réseaux d'eaux usées quartier Gélinière	80 000
	Chennevières-lès-Louvres (OPCHENV107)	Extension du réseau d'eaux usées chemin de Villandry	80 000
	Gonesse (OPGON106)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue d'Aulnay	1 500 000
	Gonesse (OPGON141)	Extension du réseau d'eaux usées Chemin de Fontenay	100 000
	Gonesse (OPGON142)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jean Monnet	150 000
	Saint-Witz (19SWIT90)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rues des Prés Frais, Cure, Ouest et de Paris	2 000 000
	Goussainville (OP20GOUS136)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jacques Potel	400 000
SOUS-TOTAL			13 100 000
ASSAINISSEMENT EAUX USÉES 2020			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</i>			
Reste à réaliser	Domont / Piscop (OP429J2B)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées Tête Richard	740 000
Reste à réaliser	Domont (OP468B)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jean Jaurès	450 000
	Domont (OP506)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Lavoir Philibert, Chemin vert	500 000
	Ezanville (OP497)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées (abattoirs)	870 000
SOUS-TOTAL			2 560 000
ASSAINISSEMENT EAUX USÉES 2020			
	SIAH	Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	600 000
SOUS-TOTAL			600 000
TOTAL			53 768 220

Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montant prévisionnel (€ HT)
ASSAINISSEMENT EAUX USEES 2021-2023			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France</i>			
	Gonesse (OP 512)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Saint Blin	800 000
	Louvres (OPLouv105B)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales quartier le Bouteiller (Provence)	1 200 000
	Louvres (OPLouv145)	Dévoisement et redimensionnement du réseau d'eaux usées rue de Paris	300 000
	Garges-lès-Gonesse (OPGARG125)	Réhabilitation et création des réseaux d'eaux usées quartier Dame Blanche Nord (Projet NPRU)	3 000 000
	Garges-lès-Gonesse (OPGARG126)	Dévoisement des réseaux d'eaux usées Quartier de la Muette	2 000 000
	Gonesse (OP484C)	Réhabilitation canalisation EU du bassin des 3 fontaines à la RD370.	1 500 000
	Vémars (OP482U2)	Réhabilitation canalisation d'eaux usées ru de la Michelette	500 000
	Garges-lès-Gonesse (OPGARG124)	Création et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ZAC des Portes de la Ville	500 000
	Le Thillay (OP612-101b)	Réhabilitation collecteurs rue Charmille	570 000
	Fontenay-en-Parisis (OPFONT241-86)	Réhabilitation collecteurs rue Charmille	600 000
	Garges-lès-Gonesse (OPGARG121)	Réhabilitation collecteurs rue Charmille	500 000
	Fontenay-en-Parisis (OPFONT241-6)	Réhabilitation collecteurs parc des Tournelles	1 500 000
	Arnouville (OPARNOU160)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Boutillé	300 000
	Sarcelles (OPSARC119)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Taillepiéd	500 000
	Villiers-le-Bel (OPVLB130)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Lierre	200 000
	Villiers-le-Bel (OPVLB131)	Dévoisement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées Projet NPRU Derrière les Murs et Puits la Marlière	4 000 000
	Villiers-le-Bel (OPVLB132)	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ruelle du Moulin et sentier des Fonds Gigots	400 000
	Goussainville (OP507)	Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Vieux Pays	700 000
	Goussainville (OP429Q3)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées sous voie SNCF Fond de Brison	500 000
	Goussainville (OP482s)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations rue Cerdan	900 000
	Goussainville (OPGOUS137)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue Albert Sarraut	400 000
	Goussainville (OPGOUS138)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Roger Salengro	500 000
	Gonesse (OPGON139)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue des Lilas et rue Jasmin	500 000
	Gonesse (OPGON140)	Réhabilitation et redimensionnement du réseau d'eaux usées avenue Gabriel Péri	500 000
	Sarcelles (OPSARC148)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue du Moulin à Vent	460 000
	Sarcelles (OPSARC149)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Montfleury	170 000
	Sarcelles (OPSARC150)	Réhabilitation et redimensionnement des réseaux d'eaux usées et réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brosolette	1 000 000
	Sarcelles (OPSARC151)	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ANRU II (rues Koenig, César Franck et Joliot Curry)	4 000 000
	Sarcelles (OPSARC152)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Bauves	510 000
	Sarcelles (OPSARC153)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales avenue de la Paix	260 000
	Sarcelles (OPSARC154)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées RD 208 Zone d'Activités	550 000
	Sarcelles (OPSARC155)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées RD 208 GIF	250 000
	Sarcelles (OPSARC156)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Docteur Louvet	450 000
	Sarcelles (OPSARC157)	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Henri Meyer	250 000
	Villiers-le-Bel (OP429V1 et V2)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations prés sous la ville	4 500 000
SOUS-TOTAL			34 770 000
ASSAINISSEMENT EAUX USÉES 2021-2023			
<i>Projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</i>			
	Saint-Brice-sous-Forêt (OP478B)	Réhabilitation des canalisations rue Foch	500 000
SOUS-TOTAL			500 000
ASSAINISSEMENT EAUX USÉES 2021-2023			
<i>Projet sur le territoire de la Communauté de Commune Carnelle Pays de France</i>			
	Baillet-en-France (MOMBAIL11)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Néflier	400 000
SOUS-TOTAL			400 000
ASSAINISSEMENT EAUX USÉES 2021-2023			
	SIAH	Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	1 800 000
SOUS-TOTAL			1 800 000
TOTAL			37 470 000

LEXIQUE



PARTIE

7



BASSIN BIOLOGIQUE : aussi appelé bassin d'aération, est un ouvrage d'épuration à culture de micro-organismes en suspension (essentiellement des bactéries) dans un milieu liquide (ici les eaux usées) aéré (ou oxygéné) mécaniquement (turbine, pont brosse, insufflateur d'air). La biomasse ainsi générée dégrade la pollution dissoute dans les eaux usées.

BASSIN DE RETENUE : bassin à ciel ouvert ou réservoir enterré dans lequel sont provisoirement stockées les eaux excédentaires que les réseaux (fossés, canalisations d'eaux pluviales et rivières ne sont pas capable d'évacuer immédiatement. Les bassins de retenue peuvent parfois remplir des fonctions ludiques ou pratiques : terrain de golf, espace vert). Mais leur fonction principale est avant tout de protéger les zones habitées en stockant momentanément les eaux excédentaires ne pouvant être évacuées à cause de la saturation du réseau se produisant dans le cas de fortes pluies soudaines (orages) ou parfois dans les cas de pluie classique mais de très longue durée.

BASSIN VERSANT : Un bassin versant ou bassin hydrographique (terme retenu par la directive-cadre sur l'eau) est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

BOUES : Résidus obtenus après traitement d'effluents. En moyenne, chaque Français génère 200 litres d'eau usée par jour qui une fois traitée donnent 5 litres de boues brutes contenant elles-mêmes près de 15g de matières sèches. Les caractéristiques des boues sont extrêmement variables d'une source à l'autre. Elles dépendent de la nature des effluents et du type de traitement appliqué.

CHAMBRE A SABLE : Ouvrage, sur un réseau d'assainissement, destiné à capter, par décantation, les matières en suspension présentes dans les effluents transitant dans les canalisations.

COLLECTEUR : Canalisation qui recueille les eaux usées ou les eaux pluviales. Ce terme provient de la notion d'assainissement qui consiste d'abord à collecter les eaux usées ou pluviales pour ensuite les diriger vers une unité de traitement.

CURAGE : Opérations qui ont pour objectif d'enlever les sédiments qui s'accumulent :

- Dans le lit des cours d'eau.
- Dans les zones où le courant se ralentit brutalement.
- Dans les réseaux de collecte des eaux usées et d'eaux pluviales.

Le curage des cours d'eau peut se faire mécaniquement ou manuellement. Ce dernier cas est le plus souvent privilégié car il permet de préserver l'état des berges et l'écosystème qui en est tributaire.

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) : Le développement durable, est une notion qui désigne des actions visant à concilier trois mondes différents, celui de l'économie, celui de l'écologie et celui du social. Selon le ministère de l'écologie et du développement durable, "à long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable."

Ce terme, créé en 1980 d'après l'anglais sustainable development, désigne une forme de développement économique respectueux de l'environnement, du renouvellement des ressources et de leur exploitation rationnelle, de manière à préserver les matières premières, mais également à s'assurer d'un développement socialement équitable. Ce mode de développement répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Depuis la conférence de Rio (1992) le développement durable est reconnu comme un objectif par la communauté internationale.

DIGESTEUR : Désigne le réacteur chimique (cuve cylindrique étanche au gaz et isolée thermiquement) où se déroulent les fermentations bio méthanogènes (digestion anaérobie des déchets à forte teneur en matière organique) avec production de biogaz à partir de boues de stations d'épuration sous l'action de bactéries méthanogènes.

DCO - DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGENE : Paramètre de pollution organique correspondant à la consommation globale à chaud de l'oxygène du bichromate de potassium et représentative de la majeure partie des composés organiques ainsi que des sels minéraux oxydables. Plus rapide que la DBO5 (voir ci-après) qui nécessite 5 jours. Cette mesure permet d'avoir un ordre de grandeur de la pollution. Les résultats sont exprimés en milligramme d'oxygène par litre d'eau.

DBO 5 - DEMANDE BIOCHIMIQUE EN OXYGENE A 5 JOURS : On utilise conventionnellement la DBO5 au lieu de la DBO, c'est-à-dire la quantité d'oxygène consommée après 5 jours d'incubation. La DBO5 n'est normalement représentative que de la pollution organique carbonée biodégradable.

DEGRILLEUR : Installation de prétraitement permettant de retenir parmi les matières en suspension celles de plus gros volume par une grille. Il s'agit généralement d'une des premières étapes du traitement en station de dépollution. Un système automatique de raclage permet d'extraire les déchets accumulés sur les grilles pour les diriger vers des bennes.

EAU BRUTE : désigne les eaux usées qui n'ont subi aucun traitement.



EAU METEORIQUE : Toute eau provenant plus ou moins directement des précipitations ou des condensations de vapeur d'eau atmosphérique (eau de pluie).

EAUX PARASITES : Désigne l'ensemble des eaux autres qu'usées qui sont présentes dans les canalisations d'eaux usées (eaux de nappe, source, drainage, mauvais branchements, etc.)

EAUX PLUVIALES : les eaux pluviales sont les eaux qui proviennent des précipitations atmosphériques. Ces eaux peuvent être collectées dans des réseaux spécifiques dits d'eaux pluviales dans lesquels peuvent être récupérés également des eaux d'arrosage et de nettoyage des vies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeuble... Les eaux pluviales alimentent principalement les cours d'eau dont le niveau peut monter très rapidement en cas de précipitations importantes.

EAUX USEES : les eaux usées dites domestiques (par opposition aux eaux usées industrielles) se composent des eaux vannes d'évacuation des toilettes, des eaux ménagères d'évacuation des cuisines et salles de bains. Les déchets présents dans ces eaux souillées sont constitués par des matières organiques dégradables et des matières minérales. Ces substances sont sous forme dissoute ou en suspension. Les réseaux d'eaux usées aboutissent à des stations de dépollution où les eaux sont traitées avant rejet au milieu naturel.

MES - MATIERE EN SUSPENSION : Désigne l'ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées.

NGL : Somme des différentes formes d'azote contenue dans les eaux usées

PERMIS DE CONSTRUIRE : Autorisation administrative qui doit être obtenue avant d'entreprendre une construction nouvelle ou de modifier une construction existante.

PERMIS DE LOTIR : Le lotissement est une opération qui consiste à diviser un terrain en plus de deux lots à construire sur une période de moins de 10 ans. Cette opération est soumise à autorisation administrative préalable.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le plan d'occupation des sols (POS). Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Intégré dans le plan local d'urbanisme, ce document a deux fonctions :

- définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.
- préciser des orientations ou des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces ou des quartiers, ou des actions publiques.

Pt : Phosphore total présents dans les eaux usées.

REHABILITATION : Ensemble des opérations visant à restaurer une canalisation détériorée.

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Institué par la loi sur l'eau de 1992 et réaffirmé par celle de 2006, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est un outil de planification (sur 10 à 20 ans) de la politique de l'eau associant tous les acteurs d'un bassin hydrographique (au nombre de 6 en France métropolitaine).

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Déclinaison à l'échelle locale des décisions prises dans le SDAGE. Le SDAGE englobe l'intégralité du bassin versant Seine-Normandie. Ce grand bassin versant se divise en sous bassins versants dont chacun d'entre eux fait l'objet d'un SAGE.

Schéma Directeur de la Région Ile-de-France

C'est un document d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui définit une vision globale, à 25 ans, de l'Île-de-France et de ses territoires, affiche des ambitions et des objectifs à faire prendre en compte au niveau local. Afin de faire face aux évolutions de la société, ce document majeur pour l'avenir de l'Île-de-France est révisé périodiquement.

Schéma de Cohérence Territoriale

Elaboré par les élus, il définit l'évolution de l'agglomération et les priorités en matière d'habitat, de commerce, de zones d'activité, de transports, ... Il succède au schéma directeur depuis la loi Solidarité et renouvellement urbain N° 2000/1208 du 13 décembre 2000.

SEQ-EAU ou Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau

est un outil pour caractériser l'état physico-chimique des cours d'eau, utilisé par les services de l'État et les collectivités afin d'évaluer la qualité des eaux (de surface ou souterraines) en France.

SICCITE : Quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de Taux d'humidité.

ANNEXES



PARTIE

8



MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

(au 31 décembre 2019)

Guy MESSAGER

Président

Alain Bourgeois	Vice-Président Chargé des travaux
Marie-Claude Calas	Vice-Présidente Chargée de la station de dépollution
Antoine Espiasse	Vice-Président Chargé de l'hygiène et de la sécurité
Didier Guével	Vice-Président Chargé des travaux
Jean-Luc Herkat	Vice-Président Chargé de la station de dépollution
Anita Mandigou	Vice-Présidente Chargée des finances et de la comptabilité
Maurice Maquin	Vice-Président Chargé de la qualité des rivières
Gilles Ménat	Vice-Président Chargé de la qualité des rivières
Christine Passenaud	Vice-Présidente Chargée de la communication
Gérard Sainte-Beuve	Vice-Président Chargé des eaux pluviales

Liste des délégués titulaires et des délégués suppléants de chaque Commune :

ANDILLY (CAPV)

M. Alain GONTHIER
Mme Maria-Elisabeth CARMINATI
Mme Cécilia DOS SANTOS
Mme Valérie HUCHE

ARNOUVILLE (CARPF)

M. Mathieu DOMAN
M. Joël DELCAMBRE
M. Tony FIDAN
M. Alain DURAND

ATTAINVILLE (CAPV)

M. Claude ROUYER
M. Michel RUDANT
M. Stéphane ALAIMO
Mme Yvonne MESTRALETTI

BAILLET-EN-France (C3PF)

M. Jean-Claude LAINÉ
M. Gilles MENAT
Mme Claude BOUYSSOU
M. Richard GRIGNASCHI

BONNEUIL-EN-FRANCE (CARPF)

M. Jean-Luc HERKAT
M. Jean-Claude BONNEVIE
M. Jean-Michel CREUTZER
M. Claude BONNET

BOUFFÉMONT (CAPV)

M. Gilles BELLOIN
Mme Joëlle POTIER
M. Michel LACOUX
M. Richard DUHEM

BOUQUEVAL (CARPF)

Mme Marie-Claude CALAS
M. Noël HEDIN
M. Sylvain LIMOUSSIÈRE
M. Brice QUANTE

CHENNEVIERES-LÈS-LOUVRES (CARPF)

M. Olivier NOURRY
M. Filipe DE OLIVEIRA
Mme Joséphine DELMOTTE
M. Bruno POIS

DOMONT (CAPV)

M. Paul Edouard BOUQUIN
M. Charles ABEHASSERA
Mme Marie-France MOSOLO
M. Hervé COMMO

ECOUEN (CARPF)

M. Jean-Noël BELLIER
M. Marcel BOYER
M. Olivier GIRAUD
Mme Evelyne JUMELLE

EPIAIS-LÈS-LOUVRES (CARPF)

Mme Isabelle RUSIN
Mme Ingrid DE WAZIERES
Mme Karine BOZZINI
Mme Sabrina MADI

EZANVILLE (CAPV)

M. Alain BOURGEOIS
M. Jean-Robert POLLET
M. Frank LEROUX
M. Louis LE PIERRE



FONTENAY-EN-PARISIS (CARPF)

M. Luc VILLERMIN
M. Roland PY
Mme Justine LÉOBON
M. Jean-Michel BARONI

GARGES-LÈS-GONESSE (CARPF)

M. Daniel LOTAUT
M. Benoît JIMENEZ
Mme Isabelle MEKEDICHE
M. Mohammed AYARI

GONESSE (CARPF)

M. Christian CAURO
M. Jean-Michel DUBOIS
M. Olivier BOISSY
M. Sympson NDALA

GOUSSAINVILLE (CARPF)

Mme Anita MANDIGOU
M. Thierry CHIABODO
M. Alain LOUIS
Mme Claudine FLESSATI

LE MESNIL-AUBRY (CARPF)

M. Robert DESACHY
M. Francis COLOMIÉS
M. Serge JUCHORS
M. Serge JOUBERT

LE PLESSIS-GASSOT (CARPF)

M. Didier GUEVEL
M. Marcel HINIEU
M. Christian CAYEUX
Mme Renée GUEVEL

LE THILLAY (CARPF)

M. Gérard SAINTE BEUVE
Mme Chantal TESSON
Mme Martine GALTIE
Mme Patrice GEBAUER

LOUVRES (CARPF)

M. Guy MESSAGER
M. Alain CLAUDE
M. Jean-Marie FOSSIER
M. Gérald VERGET

MAREIL-EN-FRANCE (C3PF)

M. Guy HENRI
M. Jean-Claude BARRUET
M. Stéphane BECQUET
M. Lionel LEGRAND

MOISSELLES (CAPV)

M. Jean-Pierre LECHAPTOIS
M. Sylvain MAURAY
M. Agnès BOCQUET
Mme Véronique RIBOUT

MONTMORENCY (CAPV)

M. Jean-Pierre DAUX
M. Christian ISARD
M. Serge BRIANCHON
Mme Armelle JOSSERAN

MONTSOULT (C3PF)

Mme Geneviève RAISIN
M. Jean-Pierre LARIDAN
Mme Catherine ROY
M. Christophe HENRIET

PISCOP (CAPV)

M. James DEBAISIEUX
M. Jean-Yves THIN
M. Bernard DE WAELE
M. Christian LAGIER

PUISEUX-EN-France (CARPF)

M. Alain SORTAIS
Mme Brigitte CARDOT
Mme Nicole BERGERAT
M. Jean-Paul LEFEBVRE

ROISSY-EN-FRANCE (CARPF)

M. Bernard VERMEULEN
M. Patrick LEPEUVE
M. Serge DRAGO
Mme Pâquerette BOSCHER

SAINT-BRICE-SOUS-FORET (CAPV)

M. Roger GAGNE
M. Marc LEBRETON
M. Didier ARNAL
Mme Céline SALFATI

SARCELLES (CARPF)

M. Antoine ESPIASSE
M. Ali ABCHICHE
M. Daniel DOMAN
M. Gérard UZAN

SAINT-WITZ (CARPF)

M. David DUPUTEL
M. Richard ZADROS
Mme Marie-Hélène DAUPTAIN
M. Xavier BELAIR

VAUD'HERLAND (CARPF)

M. Bruno REGAERT
M. Bruno VIVIER
M. Stéphane COSSARD
Mme Corinne BOULANGER

VEMARS (CARPF)

M. Alain GOLETO
M. Lionel LECUYER
M. Marc JOUFFRAULT
M. Alain MOURGUE

VILLAINES-SOUS-BOIS (C3PF)

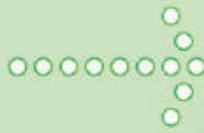
M. Emmanuel FREIXO
Mme Céline MOUREAU
Mme Adeline PICHAVANT
M. Patrick DESHAIES

VILLERON (CARPF)

M. Dominique KUDLA
Mme Christine PASSENAUD
M. Lionel PLASMANS
Mme Cathy CAUCHIE

VILLIERS-LE-BEL (CARPF)

M. Maurice MAQUIN
M. Léon EDART
M. Christian BALOSSA
M. Maurice BONNARD



Nos engagements environnementaux

Convaincu du rôle majeur du service public dans la préservation de l'environnement et du patrimoine commun, le SIAH se voue au quotidien sur l'ensemble de son territoire à :



Restaurer durablement la qualité des rivières du Croult et du Petit Rosne

Le SIAH est engagé dans un programme de renaturation des cours d'eau à long terme visant à restaurer des tronçons de rivière ayant été, dans le passé, bétonnés, canalisés voire enterrés.

Il est également engagé dans des actions visant à protéger les cours d'eau et les zones humides des différentes pollutions qui les souillent : pollutions industrielles, pesticides et eaux usées.

Cet impact majeur de l'assainissement sur la qualité des rivières explique l'investissement profond du SIAH en matière de gestion des eaux usées, au travers de l'exploitation performante de sa station de dépollution des eaux usées et des nombreuses actions engagées sur les réseaux (conformité des branchements d'assainissement aux réseaux publics, étanchéité des canalisations,...).

Favoriser le retour d'une biodiversité

Cette recherche permanente et affirmée de la reconquête, y compris sociale, du Croult et du Petit Rosne, se traduit par une politique forte de préservation de la biodiversité, tant animale que végétale, autour des cours d'eau et des zones humides du territoire, dans un objectif à terme de recouvrer un bon état écologique des cours d'eau après des décennies d'agressions multiples de ce patrimoine aquatique précieux et fragile.

Cette volonté se traduit concrètement par l'arrêt, depuis 10 ans, de l'usage des pesticides sur l'ensemble des sites gérés par le SIAH et par une gestion basée sur la fauche sélective, par la renaturation des cours d'eau, par la conception de bassins de retenue écologiques vus, au-delà de leur fonction hydraulique, comme des réserves de biodiversité.

Limiter les risques d'inondation

Le rôle hydraulique des bassins de retenue reste, au sein de la politique écologique du SIAH, un volet majeur de son objectif de réduction du risque inondation, rôle historique qui a conduit à la création du SIAH en 1945.

Cette mission se traduit, outre l'engagement dans la réduction de l'impact de l'imperméabilisation des surfaces, par la gestion de plus de trente bassins de retenue des eaux pluviales, dont beaucoup équipés de systèmes de contrôle à distance afin d'optimiser la gestion des ouvrages à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Croult et du Petit Rosne, échelle idoine inscrite dans les politiques publiques depuis la loi sur l'Eau de 1964.



Réouverture du Petit Rosne en 2014 : cette rivière qui a longtemps été canalisée, a retrouvé, grâce aux techniques de l'ingénierie écologique, son lit d'antan, ainsi qu'une nouvelle liberté bien méritée.



Exemple de fauche tardive réalisée dans un bassin de rétention. Ces zones humides jouent pour le SIAH un rôle de réserves écologiques sur un territoire qui a beaucoup souffert d'une urbanisation intense.



Un bassin de rétention ayant joué son rôle lors d'un fort épisode pluvieux. Ces espaces végétalisés sont un outil capital pour la protection des personnes et des biens face aux risques.



Une culture d'amélioration continue et des valeurs historiques POUR UN SERVICE PUBLIC MODERNE ET PERFORMANT

M Maintenir un niveau de service performant et constamment adapté aux évolutions technologiques et réglementaires, passe par une gestion de l'Humain tant sur le plan des compétences que des conditions de travail. Cette amélioration continue de notre performance environnementale, recherchée pour une qualité optimale du service rendu aux usagers, repose sur une culture très ancrée de l'évaluation critique des politiques publiques initiées et mises en œuvre par le SIAH.

Elle induit également une réelle rigueur quant au respect de la réglementation et des engagements pris avec toutes les parties prenantes avec lesquelles le SIAH est amené à collaborer, soit contractuellement, soit dans des démarches relationnelles moins formelles.

Elle s'appuie enfin sur un engagement quotidien des agents et des élus du SIAH. Plusieurs astreintes spécialisées sont ainsi disponibles 24h/24, 365j/365, afin de réagir dans les meilleurs délais aux situations les plus diverses (inondations, pollutions accidentelles aux rivières...).

Ces valeurs, pour être pleinement reconnues, se doivent de reposer sur le respect strict des règles de sécurité dans l'exécution des métiers du SIAH, pré-requis applicable à la fois à nos équipes, et aux personnels d'entreprises privées intervenant sur les ouvrages syndicaux dans le cadre des missions quotidiennes de gestion.

Ce souci constant et majeur de la sécurisation des personnes et des biens s'exprime particulièrement sur les chantiers du SIAH, qui sont par ailleurs, au travers de prescriptions spécifiques dans les cahiers des charges et d'un contrôle permanent de terrain, un maillon important de la mise en œuvre de sa politique de protection de l'environnement.

Ces valeurs et ces objectifs environnementaux, pour trouver une concrétisation efficiente et pérenne sur le terrain, nécessitent une communication permanente, qui auprès du grand public, qui en interne, pour rappeler non seulement les enjeux du SIAH, mais également les valeurs fondamentales qui animent ses agents depuis des décennies. C'est pourquoi un choix affirmé a été fait depuis longtemps, aujourd'hui appuyé par les nouveaux vecteurs d'information (réseaux sociaux notamment), de soutenir les actions du SIAH par des supports et des actions de communication ciblées sur les publics visés par les missions du syndicat.

Cet ancrage historique du SIAH dans le paysage environnemental de son territoire est renforcé par une parfaite cohérence de ses actions avec des politiques plus larges inscrites dans des documents de référence tels que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de l'Île-de-France ou le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en cours d'élaboration (SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer) pour lequel le SIAH est la structure pilote.

Ce positionnement clé l'amène ainsi à être aujourd'hui en première ligne pour promouvoir la déclinaison locale des politiques environnementales nationale et régionale, telles que les Trames vertes et bleues, et fait ainsi du SIAH un acteur à part entière et indispensable de l'aménagement du territoire de l'Est du Val d'Oise.

À Bonneuil-en-France, le 17 Octobre 2017
Le Président du SIAH

Guy MESSAGER

Nos engagements environnementaux ○○○○

